



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET PERFORMANCE FEDERAL



Modifié le 08 juin 2023

2021 / 2025

PARTIE STRATEGIQUE

I. BILAN DE L'OLYMPIADE

- 1) Analyse quantitative
- 2) Analyse qualitative

II. DEBRIEFING JO

- 1) Debriefing JO
- 2) Comparatif des Olympiades 2013-2016 et 2017-2021
- 3) Les priorités pour Paris 2024 (Choix des priorités - Axes de travail – Actions prioritaires par discipline)

III. STRATEGIE

1. Point clef 1 : Préfigurer ce qu'il faudra être capable de faire pour remporter la médaille d'Or
2. Point clef 2 : Anticiper le contexte spécifique des JOP
3. Point clef 3 : Anticiper les évolutions règlementaires possibles
4. Point clef 4 : Identifier les forces et les faiblesses du sportif / collectif et ses facteurs de risques intrinsèques.
5. Point clef 5 : Analyser les forces et les faiblesses de la concurrence (aujourd'hui et demain)
6. Rétro planning 2022/2023/2024

IV. OPERATIONNEL

7. Encadrement
8. Réflexion sur l'organisation du modèle de performance en Pentathlon Moderne et sur le futur PPF
 - A) Nouveau format
 - B) Remplacement de l'équitation après 2024
 - C) Perspectives
 - D) Révision du PPF
 - E) Sportifs
 - F) Organisation du PPF
 - G) Convention sportifs / fédération
 - H) Déclinaison des deux programmes et évolution envisagée 2022-2024
 - I) Cahier des charges des structures
 - J) Les modalités de formation sportive et citoyenne
 - K) Convention paralympique et : ou prise en compte des sportifs en situation de handicap
 - L) Prise en compte renforcée du sport de haut niveau féminin
 - M) Prise en compte des sportifs issus des régions ultrapériphériques
 - N) Détection Identification Accompagnement
 - O) Programmation et financement
 - P) Evaluation
 - Q) Indicateurs de performance du PPF
 - R) Annexes

PREAMBULE

2021 marque la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle olympiade qui sera plus courte qu'habituellement. Le projet de performance fédéral ne s'inscrit pas totalement dans la rupture mais bien dans la poursuite des efforts entrepris durant les années écoulées avec un recentrage fort vers un esprit équipe de France et une recherche d'optimisation de l'équipe d'encadrement.

La prise en compte des spécificités individuelles pour tous les potentiels de médaille Olympique Paris 2024 et le programme d'accompagnement dans la perspective des JO de 2028 seront au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de performance fédéral.

Rio avait montré tous les efforts entrepris par la nouvelle équipe fédérale en place depuis 2014. L'olympiade achevée et les résultats décevants des Jeux de Tokyo, mettent en lumière deux points importants :

- Le positif : Des méthodes de préparation valides qui ont permis aux athlètes d'exprimer leur fort potentiel à de nombreuses reprises pendant l'Olympiade,*
- Le négatif : Une organisation trop individuelle et un manque d'esprit collectif équipe de France qui n'a pas permis aux athlètes de s'exprimer pleinement lors de l'épreuve Olympique.*

Le Projet de Performance Fédéral, met en ligne de mire les JO de Paris 2024 mais également ceux de 2028 à Los Angeles, avec la recherche de médailles individuelles chaque année dans les compétitions de références que sont les championnats d'Europe et du monde.

Tout comme son ministère de tutelle, l'agence nationale du sport et le mouvement sportif, la Fédération Française de Pentathlon Moderne s'inscrit résolument dans cette perspective. Elle met tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

Un point d'attention particulier est à prendre en compte avec le choix qui a été fait lors du congrès 2022 de l'UIPM du remplacement de l'épreuve d'équitation par une épreuve de parcours d'Obstacles après les JO de Paris pour les seniors et dès cette année pour les catégories U22, U19 et U17. La fédération sera donc amenée à évaluer pendant les deux années à venir la pertinence de la stratégie du PPF. Cette évaluation permettra si besoin de revoir ou d'adapter la stratégie du PPF post 2024.

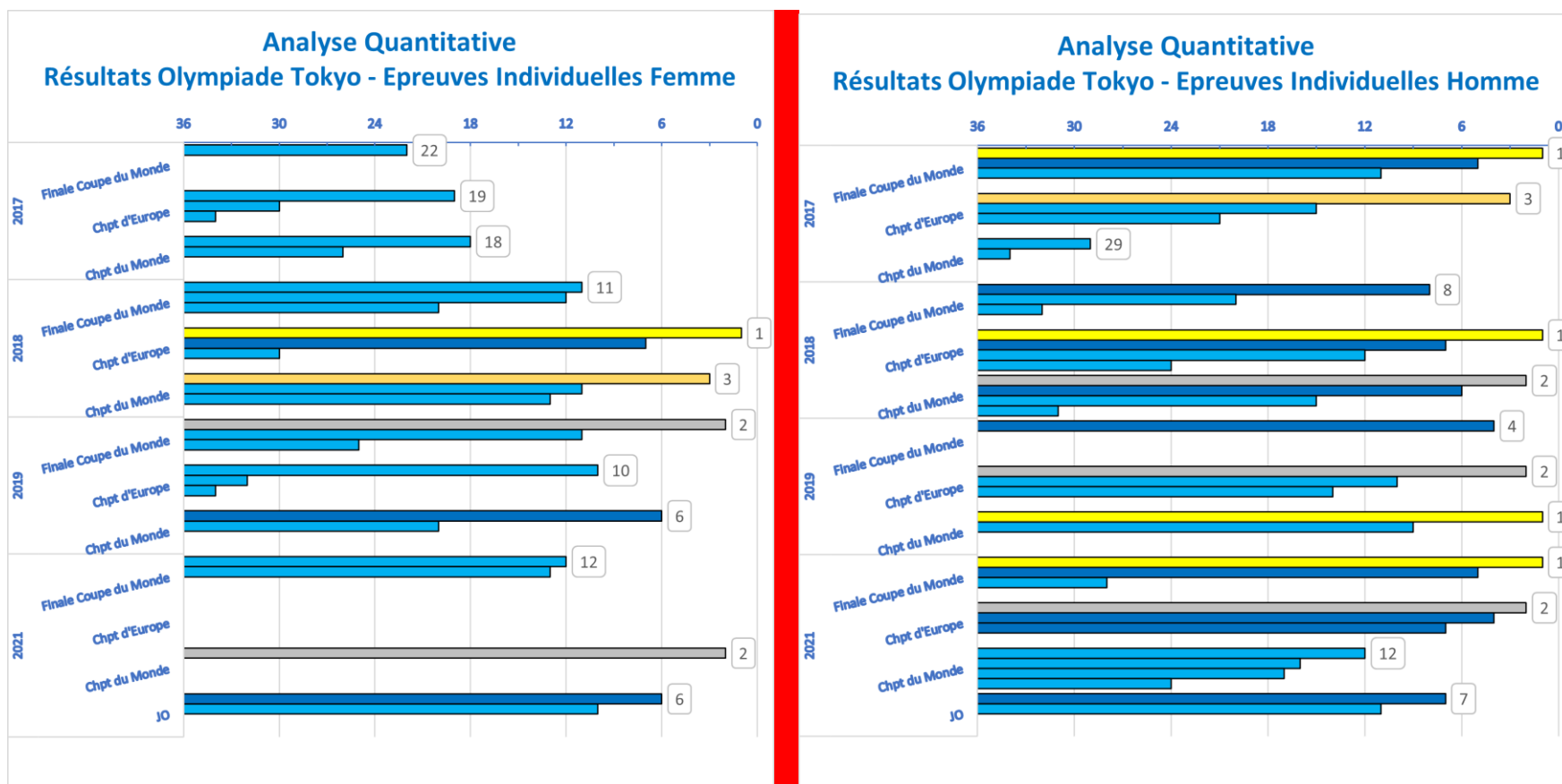
La France nourrit de grandes ambitions pour les deux prochaines échéances olympiques, la FFPM entend bien apporter sa « pierre de Coubertin » à l'édifice.

I) BILAN DE L'OLYMPIADE

1) Analyse quantitative (résultats obtenus durant l'olympiade dans les différentes épreuves majeures)

a) *Tableau résultats de l'équipe de France seniors dans les compétitions de références*

Résultats Olympiade Tokyo épreuves individuelles													2020 Covid					
Seniors	Genre	2017				2018				2019					2021			
Continental Champ	H	3	15	21		1	7	12	24	2	10	14			2	4	7	
	F	19	30	34		1	7	30		10	32	34						
World Champ	H	29	34			2	6	15	31	1	9				12	16	17	24
	F	18	26			3	11	13		6	20				2			
Finale Wcup	H	1	5	11		8	20	32		4					1	5	28	
	F	22				11	12	20		2	11	25			12	13		
OG	H														7	11		
	F														6	10		



Les tableaux des collectifs Senior féminin et masculin ci-dessus font apparaître 2 points importants :

- Densité du collectif masculin avec nombre important de podiums / Un collectif féminin moins dense mais très performant.
- Régularité et nombre de places dans le Top 6 (6 pour les femmes et 9 pour les hommes) dont 12 podiums et 9 podiums sur les épreuves majeures avant les JO de TOKYO.

b) Tableau résultats de l'équipe de France junior U19 et U17 dans les compétitions de référence du collectif relève

U22 / Juniors	Genre	2017				2018				2019					2021			
Continental Champ	H	11	24	31		8	9			5	6	10	14		12	22	25	
	F	15	30	33		14	22			13	19	34			7	28	31	35
World Champ	H	5	24	27		13	22	25		1	11				7	11	31	
	F	35				5	22			10	23				1	6	36	
U19	Genre	2017				2018				2019					2021			
Continental Champ	H	1	8	11	28	5	10	25		8	20	27			6	11	12	26
	F	12	14	17		11	12	16	29	6	10	23	32		3	14		
World Champ	H	11	24	25		4	15	20		5	7	13			2	15	20	30
	F	18	20	25		7	26	28		15	18	31	35		4	20		
U17	Genre	2017				2018				2019					2021			
Continental Champ	H	2	9			3	13	15		8	9	26			11	15		
	F	4	13	15	34	31				19	32	36			29			
World Champ	H									7	20	27						
	F									35								

Les tableaux du collectif relève ci-dessus font apparaître :

- 1 championne du Monde Junior, 1 champion du Monde Junior, 1 champion du Monde U19
- Total 7 Podiums pour l'ensemble du collectif relève
- Les juniors avec des individualités qui émergent et qui seront sur la ligne de départ pour Paris 2024
- Le collectif U19 en progression
- Des critères de sélections exigeants pour participation aux championnats d'Europe et du Monde à conserver

2) Analyse qualitative :

Les points forts et points faibles de la stratégie d'accompagnement technique du projet de performance sont détaillés dans le débriefing Orfèvre ci-dessous

- Deux groupes d'entraînement à l'Insep avec une opposition forte entre les athlètes et l'encadrement
- Les athlètes n'ont pas tous bien vécu cette opposition notamment les jeunes
- Les cadres techniques sont à l'ouvrage pour la haute performance et totalement impliqués auprès de leurs athlètes

Jeux Olympiques TOKYO

Objectif fédéral : Médaille (s)

Réalisé : NON

Nombre d'athlètes qualifiés : 4 sur 4

Résultats :

- CLOUVEL Elodie : 6^{ème}
- PRADES Valentin : 7^{ème}
- OTEIZA Marie : 10^{ème}
- BELAUD Valentin : 11^{ème}

Bilan :

- 4 pentathlètes potentiellement médailles aux JO de Tokyo
- Aucun podium
 - o Résultats très décevants au regard des performances réalisées pendant toute l'Olympiade
 - o Démonstre une organisation qui est passée à côté du rendez-vous majeur de l'olympiade
 - o Le schéma organisationnel a été revu très rapidement afin d'aborder la route vers Paris 2024



Débriefing des Jeux Olympiques de Tokyo et de l'Olympiade 2017-21

Octobre & Novembre 2021



3	Préambule
4	Méthodologie de débriefing
6	Analyse des performances réalisées à Tokyo et durant l'Olympiade
22	Les déterminantes de performance à optimiser en priorité pour Paris 2024
25	Plans d'action prioritaires 202224

Entre octobre et novembre 2021, le débriefing des Jeux Olympiques de Tokyo et de l'olympiade 2017-21 a été organisé par le staff de l'équipe de France de pentathlon moderne et le DTN en collaboration avec l'Agence nationale du Sport. La méthodologie de débriefing adoptée a été déclinée de la méthode ORFèvre, une démarche auto-diagnostique construite sur la base des bonnes pratiques mises en place dans les fédérations pour construire leur stratégie de performance.

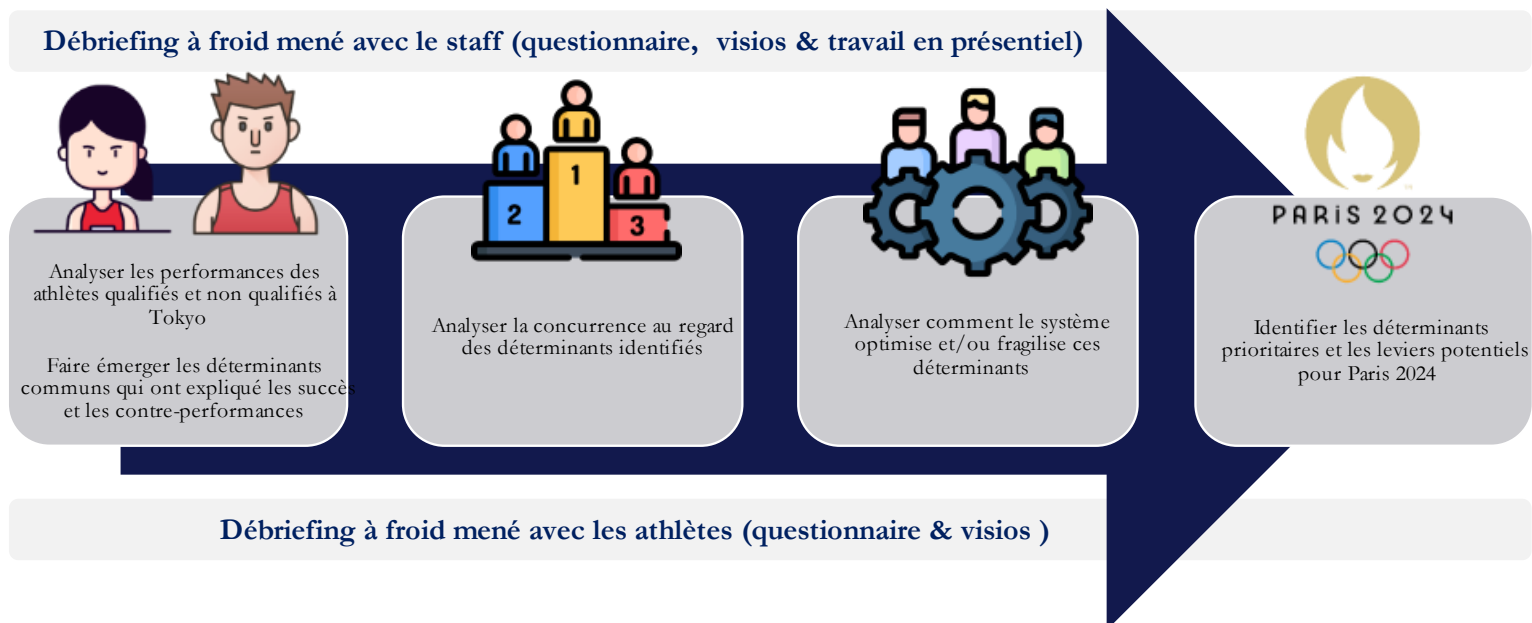


Ce débriefing s'est appuyé sur 6 temps forts :

- Une phase d'analyse par les entraîneurs, le DTN, certains staffs supports de la fédération et les athlètes qualifiés et non qualifiés pour les JO par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne,
- Une visio d'approfondissement avec chacun des pentathlètes engagés aux JO,
- Une journée de travail organisée à l'INSEP avec l'encadrement technique le 06 novembre 2021.
- Une journée de partage avec les élus le 06 décembre 2021
- Deux journées de travail sur les règles partagées Athlètes les 15 et 16 décembre 2021
- 12 janvier 2022, Finalisation des règles partagées et mise en route du nouveau fonctionnement

Les résultats issus de ce travail sont formalisés dans le présent document pour capitaliser les expériences accumulées à Tokyo et durant la dernière olympiade. L'objectif principal est de tirer le maximum d'enseignements en veillant à n'occulter aucun sujet susceptible de pouvoir servir l'atteinte des objectifs aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

MÉTHODOLOGIE DE DÉBRIEFING EMPLOYÉE



ANALYSE DES PERFORMANCES À TOKYO & DURANT L'OLYMPIADE

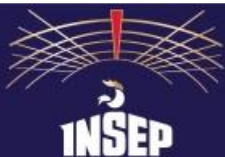


Compétitions considérées :

- Coupes du Monde (4/an)
- Finale de Coupe du Monde
- Championnats d'Europe
- Championnats du Monde
- Jeux Olympiques

28 compétitions entre
2013 et 2016
(1 CDM annulée en
2014)

29 compétitions entre
2017 et 2021



Quels résultats internationaux ?

Comparatif des Olympiades 2013–2016 vs. 2017–2021

Hommes

	2013 - 2016	2017 - 2021
	13 14 15 16 17 18 19 20 21	13 14 15 16 17 18 19 20 21
1	4	6
2 ou 3	8	8
4 à 6	21	9
7 à 10	12	16
11 à 18	24	19
19 à 36	21	22
Finales	26 19 20 25	20 24 15 3 18
	90	80

2 victoires de plus et 2 podium de plus
Indicateur +

Femmes

	2013 - 2016	2017 - 2021
	13 14 15 16 17 18 19 20 21	13 14 15 16 17 18 19 20 21
1	0	3
2 ou 3	6	2
4 à 6	4	7
7 à 10	4	5
11 à 18	3	13
19 à 36	27	20
Finales	11 4 14 15	12 18 8 2 10
	44	50

3 victoires (vs aucune)
Indicateur +

Global

	2013 - 2016	2017 - 2021
	13 14 15 16 17 18 19 20 21	13 14 15 16 17 18 19 20 21
1	4	9
2 ou 3	14	10
4 à 6	25	16
7 à 10	16	21
11 à 18	27	32
19 à 36	48	42
Finales	37 23 34 40	32 42 23 5 28
	134	130

5 victoires de plus et 1 podium
Indicateur +

LES PRIORITÉS POUR PARIS 2024

CONSOLIDER LE CHOIX DES PRIORITÉS POUR PARIS 2024

Un court travail de projection sur les JO de Paris a suggéré que les déterminants de performance qui ont émergé de l'analyse de l'olympiade 2017-21 seront probablement encore des clés de la performance en 2024. Pour s'assurer de ne pas passer à côté d'axes de préparation importants, il sera toutefois nécessaire de les challenger à court et à long terme.

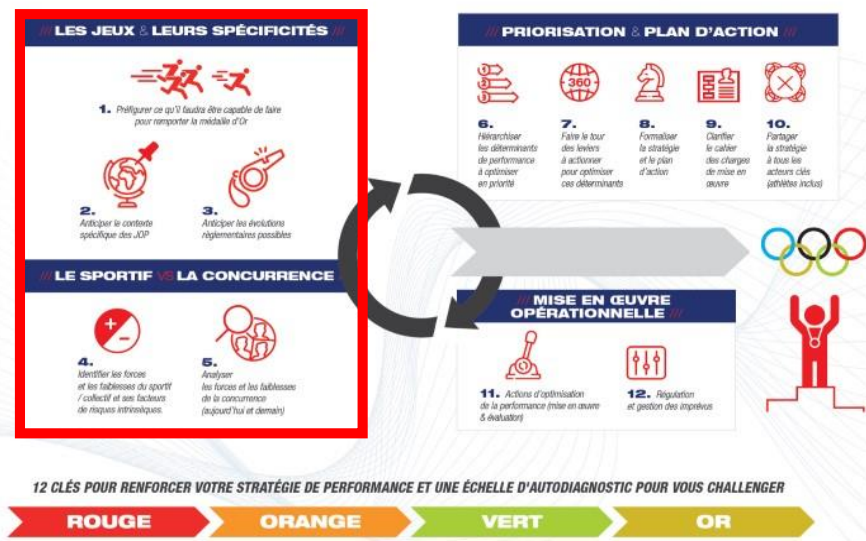
A court terme (points 1 à 5 de la méthode ORfèvre):

1. En précisant le niveau de performance à atteindre pour atteindre l'objectif de résultat fixé,
2. En anticipant les particularités du contexte des JO à Paris,
3. En anticipant les évolutions réglementaires possibles et l'ouverture potentielle d'ici 2024 et notamment toutes les conséquences du changement de format,
4. En analysant de manière plus approfondie les forces, les faiblesses et les facteurs de risque propres aux athlètes français ciblés pour préparer 2024 et à leur staff,
5. En analysant les forces et les faiblesses de la concurrence identifiée pour 2024,

A moyen terme :

6. En réactualisant régulièrement cette analyse au fil des compétitions majeures qui jalonnent l'Olympiade jusqu'à Paris.

La méthode ORfèvre

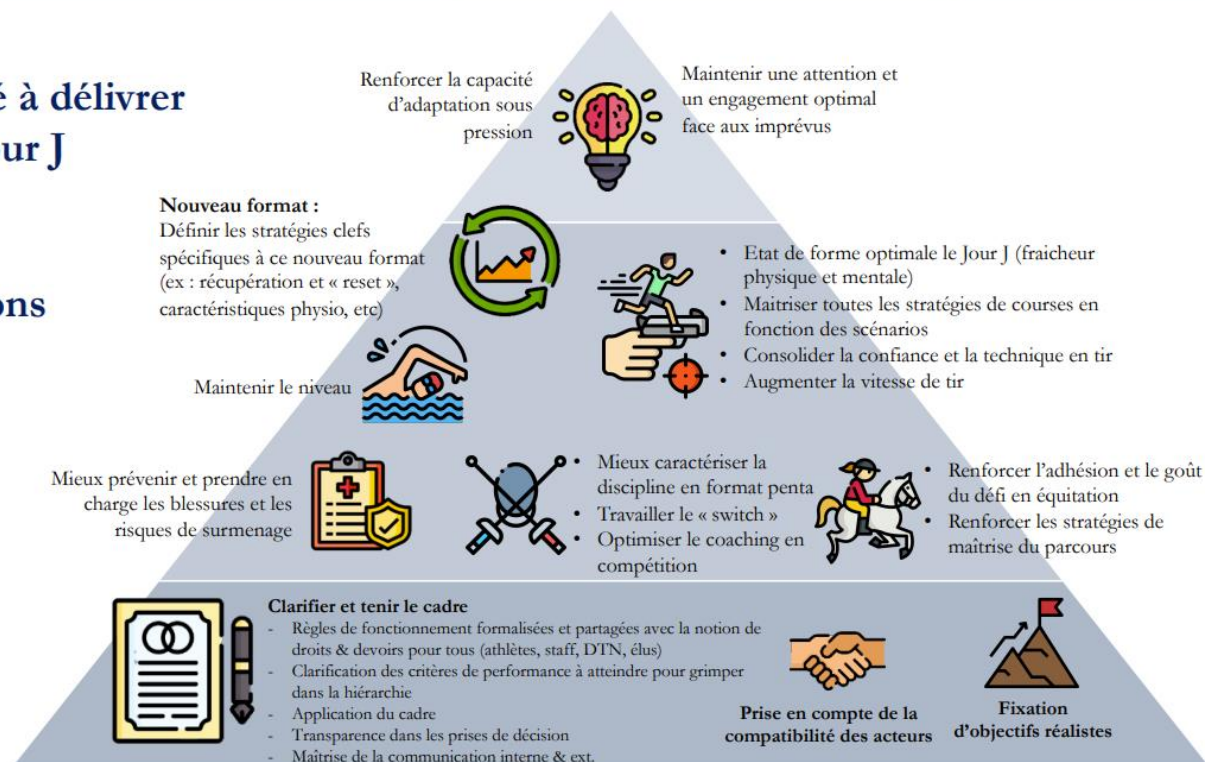


LES AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES POUR PARIS 2024 ISSUS DU DÉBRIEFING

3. Sécuriser la capacité à délivrer tout son potentiel le jour J

2. Assurer les conditions d'une préparation optimale

1. Consolider les essentiels structurels & fonctionnels



Mieux caractériser la discipline « escrime » en format penta	• Se mettre d'accord sur les thèmes et la vision • Réussir à donner plus de sens à l'entraînement pour chaque athlète • Maîtriser les rapports de force • Maîtriser la notion d'incertitude • Clarifier les intentions préférentielles et ce qu'elles génèrent	
Optimiser le coaching en compétition et apporter de nouvelles méthodes d'entraînement	• Réflexions de calage à mener en amont de la compétition pour harmoniser les interventions in situ et clarifier le travail des coaches en 2nd rideau • Simuler davantage à l'entraînement la compétition d'escrime en format pentathlon, tout en prenant en compte les modalités d'organisation prévues aux JO • Mettre en place des stratégies d'entraînement à la pression • S'entraîner à changer de mode et à switcher	
Construire des routines à activer entre les touches	• S'assurer que chaque athlète a des routines précises, qui lui font sens • Les tester en compétition en amont des JO • Savoir sortir de sa routine via des interventions atypiques • Définir les facteurs de succès des routines efficaces et s'appuyer sur un travail de préparation mentale pour les consolider chez l'athlète en cas de besoin	
Renforcer les super-forces	• Identifier les super-forces de chaque athlète sur la base d'une bonne connaissance de soi • Faire un travail spécifique sur la préparation de l'action (et non chercher à s'engouffrer directement dedans par précipitation) • Accepter de le tester des stratégies fondées sur l'exploitation préférentielle des super-forces en compétition • S'appuyer sur un travail de préparation mentale intégré à l'entraînement	

ACTIONS PRIORITAIRES

Equitation & Laser-run

Equitation		
Avoir envie de faire de l'équitation	- Mettre en place une approche hyper pédagogique pour faciliter l'adhésion à cette discipline - Renforcer les habiletés techniques - Identifier les stratégies pour aider les athlètes à vaincre leurs peurs et les mettre en œuvre - Identifier les stratégies pour mettre les athlètes dans une logique de challenge et les mettre en œuvre	
Maîtriser le parcours	- Visualiser le tracé - Optimiser les contrats de foulées	

Laser-run		
Atteindre un état de forme optimal en course le jour J	- Identifier les dynamiques de charge qui fonctionnent à l'échelle individuelle - Optimiser le suivi de la fatigue et la gestion de la charge d'entraînement durant les derniers jours de la préparation terminale, sans compromettre l'entraînement nécessaire dans les autres disciplines - Identifier les stratégies pour préserver la fraîcheur mentale des athlètes - Renforcer la gestion de tous les facteurs de risque potentiels dans la dernière ligne droite	
Trouver un niveau d'activation optimal	- Identifier les stratégies pour optimiser les stratégies d'allure et les mettre en œuvre - Identifier les stratégies pour être capable d'assumer un statut de chasseur ou de chassé	
Consolider la technique de tir	- Clarifier le geste technique - Identifier les stratégies pour optimiser le rythme en tir et les mettre en œuvre - Identifier les stratégies pour augmenter le niveau de confiance et les mettre en œuvre	

Posture des membres du staff 	• Clarifier les rôles de chacun • Se préparer au cadre des Jeux de Paris et verrouiller le cadre de fonctionnement prévu
Avoir un cadre clair et le tenir 	• Impliquer les athlètes dans la définition du cadre (principes de fonctionnement, règles de hiérarchisation des athlètes & moyens associés, sanctions en cas de manquement, etc.) • Prévoir des temps pour anticiper les crises potentielles et les stratégies à mettre en place en cas de besoin • Démontrer une forte stabilité émotionnelle dans les moments de tension en évitant les décisions à chaud, non concertées • Systématiser des rituels d'échanges au sein du staff pour croiser les regards, favoriser la transparence et l'adhésion aux décisions prises • Être transparent sur la répartition des moyens alloués pour éviter les mauvaises interprétations • Assurer une disponibilité suffisante des acteurs-clé pour qu'ils puissent manager le projet (et notamment le DTN qui doit être suffisamment disponible pour garantir le cadre de fonctionnement) • Impliquer les élus et les acteurs institutionnels (ANS, INSEP, etc.) pour qu'il n'y ait pas d'interférences avec l'application du cadre • Se faire accompagner d'une personne extérieure pour bénéficier d'un regard extérieur (suivi de projet)
Autonomie de l'athlète dans son projet de performance 	• Demander aux athlètes de réfléchir à leur stratégie de performance dans le cadre de fonctionnement mis en place par la Fédération • Confronter l'athlète à des repères de fonctionnement clairs et à des éléments factuels pour contrer le manque de recul et les analyses connectées de la réalité • S'assurer que les projets de performance individuels soient compatibles avec le cadre collectif

III) STRATEGIE

POINT CLÉ 1

PRÉFIGURER CE QU'IL FAUDRA ÊTRE CAPABLE DE FAIRE POUR REMPORTER LA MÉDAILLE D'OR

Cette première étape du questionnaire porte sur l'analyse de la discipline sportive en situation de compétition, en dehors de toute considération relative à l'athlète ou au collectif ciblé par le diagnostic.

	OUI	NON	Commentaires
1 / Visualisez-vous le type de performance qu'il faudra réaliser pour être champion olympique ? Si oui lequel ?	X	X	Un nouveau Format va être mis en place dès la saison 2022. Si les types de performances dans chaque discipline du format actuel sont assez claires, une attention particulière sera nécessaire dès 2022 avec l'impact d'un format plus compact et des épreuves répétées entre la demi-finale et la finale.
■ Si oui, êtes-vous capable de décrire un objectif de performance clair et structurant, voire mesurable, qui garantit les chances d'atteindre la médaille d'or ?		X	Pas pour le moment.
2 / Utilisez-vous des données pour projeter la performance qu'il faudra réaliser ?	X		Suivi data performance sur toutes les compétitions internationales World Cup et épreuves majeures
3 / Quels sont, selon vous, les ingrédients indispensables pour parvenir à un tel niveau de performance ?			Engagement des sportifs et de l'encadrement dans le respect d'un cadre de fonctionnement. Adaptation. Travail. Individualisation. Elever le niveau moyen dans chaque discipline, tout particulièrement dans les épreuves techniques (Escrime, Tir, équitation) et élever le niveau de confiance.
4 / À quel point pensez-vous les avoir tous identifiés ?			Un suivi individualisé sera nécessaire en prenant en compte le profil et les points forts et points faibles de chaque athlète
5 / Avez-vous mené cette réflexion dans votre staff ? Si oui, êtes-vous parvenu à vous accorder sur un objectif commun ?	X		Dans le cadre du débriefing Orfèvre et des perspectives

Stratégie :

- Réorganisation du Staff Technique et du cercle HP
- Apport d'experts (1 Head Coach et 1 Conseiller exécutif)
- Connection entre les acteurs
- Règles de fonctionnement mieux cadrées
- Cible adaptation au nouveau format

POINT CLÉ 2

ANTICIPER L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE DE L'ÉCHÉANCE OLYMPIQUE OU PARALYMPIQUE CIBLÉE

*Les JOP ne sont pas une compétition comme les autres échéances internationales. Ils incarnent un enjeu particulier dans la carrière d'un athlète et de son encadrement. Il est donc essentiel d'en anticiper les spécificités contextuelles et environnementales, afin que ces dernières ne soient pas déstabilisantes le jour J. **Tout ce qui peut être anticipé et maîtrisé doit l'être afin de limiter les risques de déstabilisation.***

	OUI	NON	Commentaires
1 / Identifiez-vous des spécificités qui différencieront les prochains JO des compétitions majeures ayant jalonné l'Olympiade ? Si oui, lesquelles ?	X		JO à la maison
2 / Si vous visualisez la préparation terminale des JO et la compétition, identifiez-vous des scénarii défavorables liés à ces particularités, qui pourraient compromettre vos chances de médailles ? Si oui, lesquels ?	X		Contrôle de l'environnement (Média – Famille)
3 / Avez-vous une stratégie pour maîtriser chacun de ces scénarii et minimiser l'impact de l'environnement spécifique des JO sur les performances de votre athlète / équipe ?	X		Stratégie de contrôle des médias pour tous les lieux de stages terminaux avec le staff en place depuis début janvier 2022. Etude d'un plan Famille / JO.
4 / Avez-vous prévu de mettre à profit le test-event pour tester ces stratégies ?	X	X	Pas de Test event. Etude de deux compétitions internationales.
5 / Avez-vous bien fait le tour de l'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ?	X	X	Oui avec apport du conseiller exécutif qui a vécu la même situation pour JO de Londres Non du travail reste encore à faire avec le COJO et le CNO (arrivée VO) et autres

Stratégie :

- Analyse et stratégie à fixer avec le staff et le conseiller exécutif
- Partage de la stratégie avec les athlètes
- Clarification avec les acteurs
- Mise en œuvre

POINT CLÉ 3

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POTENTIELLES

La performance peut être influencée par des évolutions réglementaires au cours d'une même olympiade. Il est donc important d'anticiper ces changements et toutes les implications potentielles en termes de préparation technique, tactique, physique et mentale.

	OUI	NON	Commentaires
1 / Disposez-vous d'un système de veille vous permettant d'anticiper les éventuelles évolutions réglementaires à venir ?	X		Le président de la FFPM, qui est vice-président de l'UIPM est en première ligne Le Dtn qui est président du coach comité est impliqué dans toutes les réflexions réglementaires et est membre du board de l'UIPM La DtnA est membre du Comité Technique de l'UIPM et travaille à la mise en place de toutes les nouvelles règles du nouveau format.
2 / Identifiez-vous des évolutions réglementaires potentielles pouvant intervenir d'ici les prochains JO ?	X		Le règlement nouveau format est posé pour 2022. Finalisation au congrès de l'UIPM en novembre 2022
■ Si oui, visualisez-vous l'impact qu'elles pourraient avoir sur les déterminants de performance dans votre discipline ?			Nous sommes dans la phase de tests. Ce qui apparait est la notion d'enchaînement des épreuves. A mesurer : capacité des athlètes à enchaîner et adaptation des profils individuels
3 / Identifiez-vous déjà de quelle manière cela devrait vous inciter à ajuster votre préparation en conséquence ?	X		Epreuves Tests Suivi Data dès 2022
4 / Êtes-vous en mesure d'influencer les instances internationales afin que les évolutions sportives et réglementaires de votre discipline soient à votre avantage ?	X		Le Président de la FFPM est Vice-Président de l'UIPM Le Dtn est président du coach comité Les deux sont membres du Board de l'UIPM et impliqué dans toutes les réflexions réglementaires et peuvent orienter les décisions

Stratégie :

- Conserver le positionnement à l'international afin de garantir une veille et les influences auprès de la FI.

POINT CLÉ 4

ANALYSER LES FORCES ET FAIBLESSES INTRINSÈQUES DE L'ATHLÈTE / DU COLLECTIF ET LES FACTEURS DE RISQUE INTRINSÈQUES

La stratégie de performance doit également reposer sur un second filtre d'analyse qui concerne l'athlète / le collectif ciblé et la concurrence. Pour réaliser cette analyse, il est nécessaire de croiser le regard des acteurs de la cellule de performance et de l'athlète avec la mise à profit des données. Les données permettront notamment de challenger les opinions et de consolider les analyses lors des débriefings post-compétitions.

A. CROISER LES REGARDS

	OUI	NON	Commentaires
1 / Réalisez-vous des débriefings après les compétitions pour analyser les forces et faiblesses de l'athlète / du collectif au regard de la concurrence ?	X		Des débriefings étaient organisés athlètes et Staff. A la suite au Débriefing Orfèvre nous allons ajuster et optimiser le fonctionnement des débriefings
■ Si oui, à quelle fréquence ont lieu ces débriefings ?	X		Briefing avant et après chaque compétition
■ Qui y participe ?	X		Précédemment : Athlète/Staff
2 / Impliquez-vous l'athlète lors de ces débriefings ? Si oui, vous appuyez-vous sur son ressenti ?	X		Le ressenti oui mais en s'appuyant sur le réel datas. Parfois contradiction
3 / Disposez-vous d'une grille standardisée pour mener ces débriefings ? Si oui, permet-elle de questionner l'ensemble des facteurs susceptibles d'agir sur la performance de votre athlète / collectif ?	X	X	Oui grille technique. La nouvelle grille sera mise en place à partir de 2022
4 / Rencontrez-vous des problèmes particuliers pour rendre ces débriefings impactants ? Si oui, lesquels ?		X	Les Debriefs étaient uniquement orientés sur le plan technique. Ils doivent devenir plus impactant en prenant en compte des paramètres supplémentaires et en impliquant tous les acteurs.

Stratégie :

- Conserver les éléments de débriefings qui s'appuyaient sur des analyses datas individuels et de la concurrence et aller plus loin dans l'organisation de ces débriefings en travaillant sur la grille d'analyse.

B. METTRE À PROFIT LES DONNÉES POUR CHALLENGER LES OPINIONS ET ENRICHIR L'ANALYSE

	OUI	NON	Commentaires
1 / Collectez-vous des données pour identifier les forces et faiblesses de votre athlète / collectif ?	X		Suivi Datas
■ Êtes-vous satisfait(e) de la qualité des données que vous collectez ?	X		Oui
2 / Y a-t-il des données importantes que vous ne parvenez pas à collecter ? Si oui, quelles sont-elles et quels sont les freins auxquels vous êtes confrontés ?			A suivre avec l'évolution du nouveau format et l'adaptation rapide de la stratégie de collecte des données
3 / Rencontrez-vous des freins pour analyser vos données (méthode d'analyse et temps de traitement) ?		X	Jusqu'à ce stade nous sommes bien organisés. L'analyse des datas est en cours de réorganisation
4 / Avez-vous le sentiment que ces données vous permettent d'identifier les forces et faiblesses de votre athlète / collectif de manière pertinente ?	X		Très clairement oui en termes de performances réalisées, des écarts avec la concurrence et des objectifs individuels à atteindre.
5 / Des temps dédiés sont-ils prévus pour débriefer de ces données ?	X		Dans le cadre des débriefings Ath/Staff. La nouvelle organisation doit permettre des temps spécifiques avec le cercle Coachs HP. Et il a été décidé de la mise en place de débriefings collectif Athlètes-Staff de façon régulière
■ Qui est impliqué lors de ces débriefings ?	X		Pour le moment Staff et athlètes
■ Quand surviennent-ils ?	X		Avant et après chaque compétition, parfois entre la qualification et la finale
■ Sont-ils systématiques ?	X		Oui
6 / Rencontrez-vous des problèmes particuliers pour rendre ces débriefings impactant ? Si oui, lesquels ?		X	A inclure et à travailler (hors champ technique) l'impact Mental

Stratégie : Mise en place régulière des débriefings avec implication des athlètes du staff et des intervenants clefs extérieurs

C. FORCES, FAIBLESSES & FACTEURS DE RISQUE INTRINSÈQUES

	OUI	NON	Commentaires
1 / Quelles sont les forces de votre athlète ou de votre collectif ?	X		• Quelques athlètes sont arrivés à maturité. Forte proximité avec le staff : confiance réciproque et échanges, remises en question constructives, débriefings réguliers impliquant le sportif. • Conditions d'entraînement à l'INSEP et accès à des intervenants experts • Travail avec entraîneurs spécialistes • Émulation collective (force du collectif pour faire progresser les perf individuelles) • Équitation : grande qualité de l'accompagnement équestre • Beaucoup de forces exprimées sur l'organisation, la logistique, les besoins comblés sur des demandes spécifiques (DTN et staff)
■ Certaines vous semblent-elles avoir le potentiel de devenir des super-forces au regard de la concurrence ?	X		Travail d'une seule équipe d'entraîneurs réorganisée avec un seul collectif d'athlètes. Expérience du staff.
2 / Quelles sont ses faiblesses ?	X		• Problématique des égos dans le groupe INSEP à surveiller • Manque de compétition circuit « B » • Suivi de la charge d'entraînement pas encore au point • Pour certains athlètes : manque d'accompagnement psychologique et de préparation mentale
■ Certaines vous semblent-elles inacceptables au regard de la concurrence ?	X		Suivi de la charge
3 / Quels facteurs de risque – en lien avec votre athlète ou équipe – pourraient compromettre :	X		La Tenue du cadre Des relations dégradées entre les athlètes pouvant Mener à des situations conflictuelles Le non-respect du cadre par les athlètes ou le staff

			Relations internes au staff et management Divergence entre les membres du staff (brèches potentielles) Désalignement entre le staff technique (entraîneurs & DTN) et les élus ou les institutions Autres Gestion de la communication autour des objectifs de résultats Le contexte lié aux Jeux à domicile
■ La qualité de sa préparation pour les JO ?	X		Préparation à chaque point d'étape qui doit s'appuyer sur l'esprit Equipe de France
■ Le bon déroulement des derniers jours d'attente avant la compétition ?			A déterminer avec la nouvelle équipe staff
■ Le bon déroulement de sa performance en compétition ?	X		Détermination claire du rôle de chacun dans le nouveau format et respect du cadre défini en compétition
4 / Pour chacune des faiblesses et des facteurs de risque :			
■ Avez-vous une stratégie pour le corriger/maîtriser ?	X		Après la réorganisation du collectif France et l'apport d'expert le point central sera le travail en commun des membres du staff – Communication
■ Percevez-vous que votre stratégie est suffisamment robuste ?	X		Oui avec point d'étape et ajustement
■ Si ce n'est pas le cas, explicitez les raisons de vos doutes			

Stratégie : Le cadre défini doit être tenu en lien avec les axes et les actions prioritaires

POINT CLÉ 5

ANALYSER LA CONCURRENCE

L'analyse de la concurrence doit permettre d'identifier les opportunités pour maîtriser les concurrents à la médaille et contrôler les menaces qu'ils constituent.

	OUI	NON	Commentaires
1 / Qui seront vos concurrents principaux lors des prochains JO ?	X		Des individualités fortes répartis dans un grand nombre de pays.
■ Comment les identifiez-vous ?	X		Résultats et suivi datas en compétition
2 / Quelles sont leurs forces ?	X		Capacité à produire des résultats réguliers en escrime et en tir
3 / Quelles sont leurs faiblesses ?	X		Equitation pour certaines nations avec toute l'incertitude qui entoure cette épreuve Niveau général en Laser-Run
4 / À quel point parvenez-vous à identifier ce que font vos concurrents et ce qui les aide à performer ?			
■ Que mettez-vous en place pour cela ? Identifiez-vous des choses qu'ils font et que vous pourriez mieux faire ?			Recrutement d'un EN avec un positionnement de Head Coach Stratégie. Travail de coopération avec le conseiller exécutif Positionnement clair des acteurs Gestion par le Dtn du staff dans son ensemble
5 / À quel point vous inspirez-vous de ce que font vos concurrents pour adapter votre stratégie de préparation ?			Une veille permanente permet d'identifier des axes stratégiques de la concurrence
6 / Comment renforcez-vous votre avantage vis-à-vis de vos concurrents ?	X		Apport d'expertise notamment avec une personne identifiée « Conseiller exécutif » ex-performance director Team GB
7 / Comment limitez-vous les risques que vos concurrents vous débordent ?			Veille et analyse des résultats autour du nouveau format

Stratégie : Pour passer un cap sur ce point clef, l'apport d'expérience de deux experts sera un plus afin d'optimiser l'interprétation des analyses datas que nous maîtrisons déjà.

POINT CLÉ 6

HIÉRARCHISER LES DÉTERMINANTS DE PERFORMANCE À OPTIMISER EN PRIORITÉ

*Une fois que les étapes de projection des JOP (points clés 1, 2, 3) et la confrontation des forces et faiblesses de l'athlète / de l'équipe à sa concurrence (4 & 5) sont clarifiées, il devient possible de **lister et hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser en priorité pour renforcer les chances de médailles aux prochains JO**.*

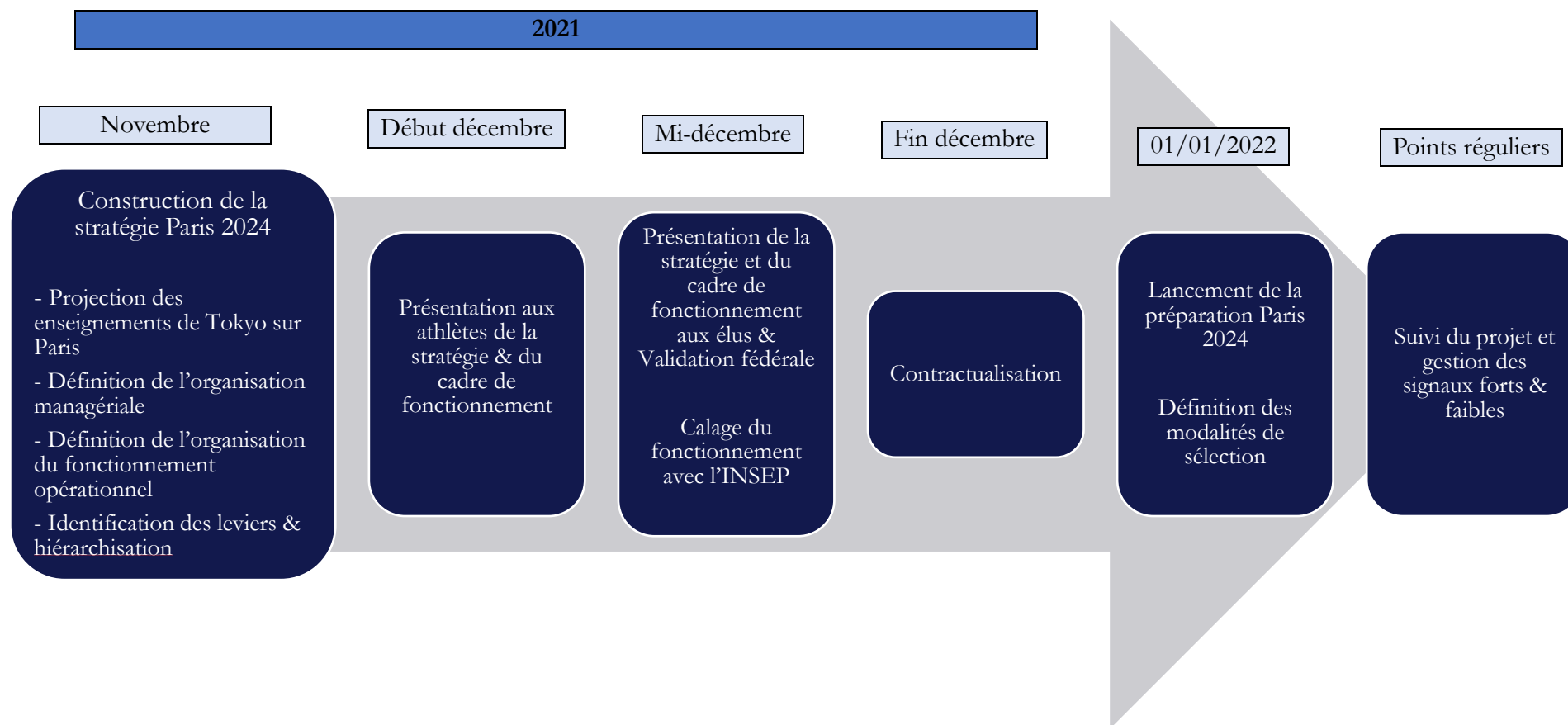
Ces chantiers prioritaires sont spécifiques à l'athlète / à l'équipe ciblé(e) et permettront de prioriser les types de ressources allouées à l'athlète et son staff.

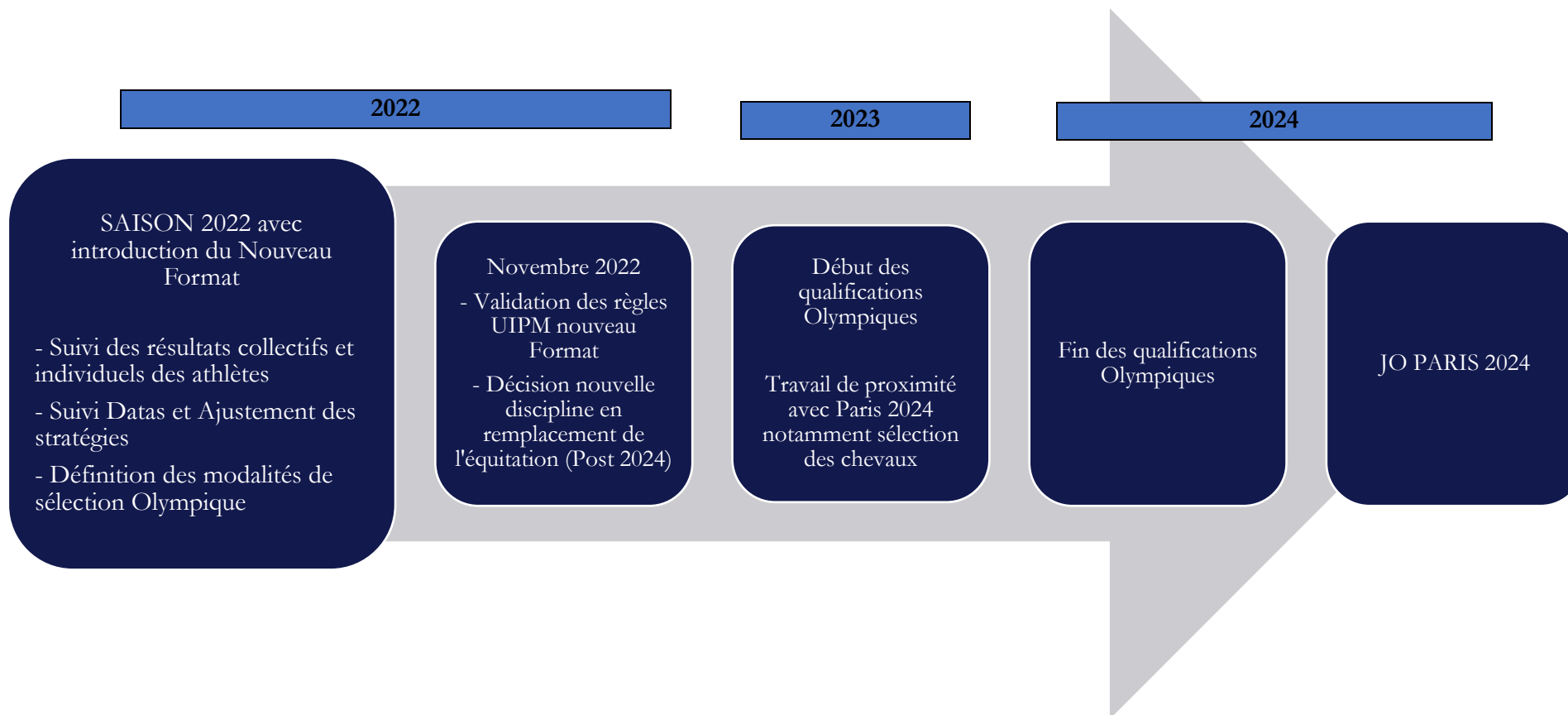
	OUI	NON	Commentaires
1 / Au regard de l'analyse menée jusqu'ici, pouvez-vous lister les déterminants de performance par rapport auxquels votre athlète / équipe devra progresser d'ici les prochains JO ?	X		Voir synthèse des axes de travail prioritaire ci-dessus Général / Par épreuves / Système
2 / Pouvez-vous les hiérarchiser ?	X		Dans un premier temps « consolider les essentiels structurels et fonctionnel » est la base du second étage qui prendra en compte les spécificités pour chaque discipline du Pentathlon
3 / Quels sont les acteurs impliqués dans cette réflexion ?	X		Athlètes – Staff – Dtn – Orfèvre
■ Avez-vous bien fait le tour de l'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ?			Reste à consolider département HN Insep et quelques intervenants extérieurs (Prépa Mentale)

Stratégie (en mode rétro planning) 2022/2023/2024 des grands chantiers à mener



RÉTRO-PLANNING





IV. OPERATIONNEL

7) ENCADREMENT



ORGANIGRAMME DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE FFPM

Direction Technique Nationale FFPM = 10 CTS. + 1 (Education Nationale)

Directeur Technique National	Christian ROUDAUT	christianroudaut@ffpentathlon.fr
Directrice Technique Nationale Adjointe	Corine BOUZOU	corinebouzou@ffpentathlon.fr
Missions Fédérales		
CTN Directeur des opérations fédérales	Eric MICHEL	ericmichel@ffpentathlon.fr
CTN Suivi des opérations sportives DTN	Stéphane MARCELIN	stephanemarcelin@gmail.com
Haute Performance		
Entraîneur National Insep	Marco QUATTRINI	quattrini.marco1@gmail.com
Entraîneur National Insep	Cédric MAILLARD	cepent66@gmail.com
Entraîneur National Insep / Responsable de Pôle	Jean Maxence BERROU	jmaxberrou@yahoo.fr
Entraîneur National Insep	Thomas DANGEON	thomas.dangeon@outlook.com
Collectif Relève		
Entraîneur National Responsable de pôle CREPS Talence	Xavier CUGAT	x.cugat@yahoo.com
Entraîneur National Responsable de pôle CREPS Aix en Provence	Simon CASSE	simcasse@gmail.com
Entraîneur National / Educ Nat. Responsable de pôle CNEA Font Romeu	Frédéric FRONTIER	Frederic.frontier@libertysurf.fr

8) Réflexion sur l'organisation du modèle de performance en Pentathlon Moderne et pour le futur PPF

L'organisation du PPF 2017-2024 est maintenue avec quelques ajustements et/ou modifications au regard de l'évolution de l'environnement institutionnel et des textes en vigueur.

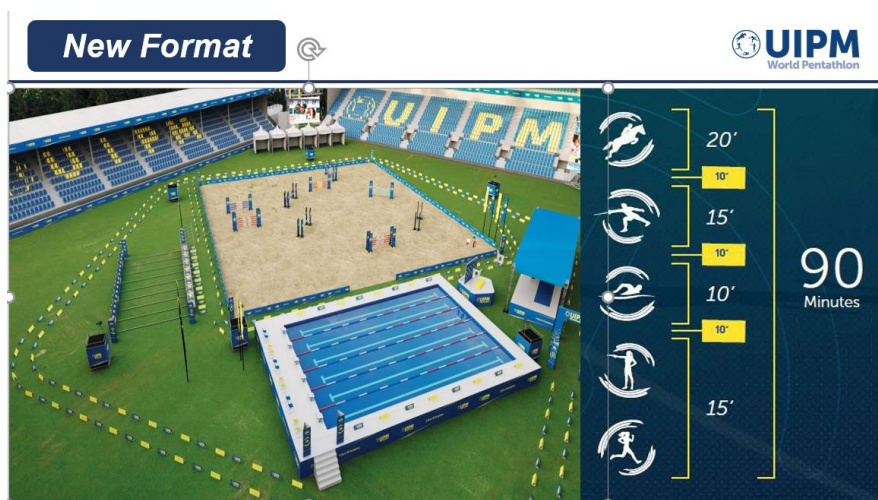
L'organisation prendra en compte les exceptions et modifications suivantes :

A) NOUVEAU FORMAT

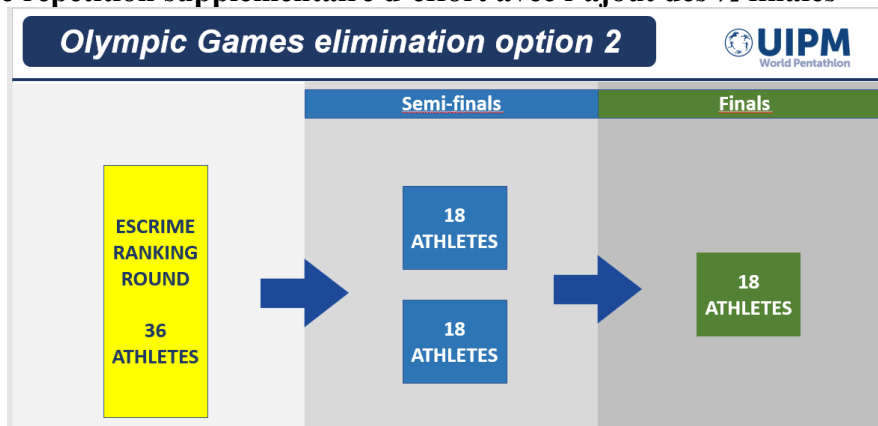
En 2022 introduction du nouveau format avec ajustement du règlement

Deux points à retenir :

Un format très compact (90') avec enchaînement des épreuves et des transitions qui oscillent entre 10 et 15 minutes entre les épreuves



Une répétition supplémentaire d'effort avec l'ajout des ½ finales



- L'escrime a une importance capitale pour « être placé » et pouvoir gérer au mieux sa ½ finale
- L'équitation restera très importante pour accéder au podium
- Les performances en natation et laser-run chez les Femmes et chez les Hommes sera à suivre en 2022 avec l'impact de la répétition des efforts
- Impact à suivre sur les performances en tir avec l'enchaînement natation – Laser-Run

B) REMPLACEMENT DE L'EQUITATION PAR UNE EPREUVE D'OBSTACLES APRES 2024 POUR LE PROGRAMME OLYMPIQUE ET DES 2023 POUR LES CATEGORIES U22, U19, U17.

- **Novembre 2021** : Décision du congrès de l'UIPM de remplacer l'épreuve d'équitation par une nouvelle discipline
- **Décembre 2021** : Constitution d'un groupe de travail (plusieurs réunions sont organisées)
- **Janvier à février 2022** : Consultation athlètes et fédérations nationales
- **Avril 2022** : Réunion du groupe de travail / Prise en compte de la consultation / Propositions aux Board
- **2^{er} mai 2022** : Réunion du Board
- **Mai à août 2022** : tests / écriture du règlement technique / définition du programme

Novembre 2022 : Le congrès de l'UIPM 2022 a validé le remplacement de l'épreuve d'équitation par une épreuve de course d'obstacles.

L'UIPM a diffusé un « Guide Line » et un catalogue de l'épreuve d'obstacles pour les saisons 2023 et 2024.

https://www.uipmworld.org/sites/default/files/uipm_od_comp_guidelines_final_3.pdf

https://www.uipmworld.org/sites/default/files/uipm_obstacle_catalogue_2023_0.pdf

Les catégories U22, U19 et U17 sont concernées par cette modification réglementaire. Toutes les compétitions majeures de ces catégories (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) se feront avec une épreuve de course d'obstacles tel que définie dans le Guide Line.

La FFPM a modifié en conséquence son règlement national pour la saison 2023 avec inclusion progressive de l'épreuve d'obstacles dès 2023 pour les championnats de France U22, U19 et U17.

C) PERSPECTIVES

JO Paris 2024

- Prise en compte des impacts du NOUVEAU FORMAT, analyse et ajustement
- Tous les athlètes sont déjà dans le PPF
- La cellule HP sera affinée à l'issue de la saison 2022
- Soutien maximum aux sportifs qui seront identifiés

JO 2028

- Prise en compte des impacts de l'épreuve d'obstacles depuis novembre 2022
 - Analyse de la nouvelle discipline
 - Consultation avec des spécialistes
 - Réflexion stratégique du processus et de l'agenda d'intégration de l'épreuve d'obstacles pour la fédération et ses clubs
 - Modification du PPF en prenant en compte l'épreuve d'obstacles
 - Opérationnel :
 - Exigence des systèmes de détection
 - Mutualisation avec d'autres fédérations
 - Réflexions avec les cadres techniques sur les athlètes entrant dans le futur PPF et ajuster les critères de maintien.

D) REVISION DU PPF

Une première étape de la révision du PPF prend effet le 20 mars 2023 à la suite du congrès de l'UIPM (Novembre 2022) qui a acté l'intégration de l'épreuve d'obstacles pour les catégories U22, U19 et U17 dans toutes les épreuves majeures.

Une seconde phase sera menée de 2023 à 2024 avec les analyses continues du PPF de la FFPM, qui prendra en compte la discipline obstacles. Cette analyse permettra de faire des propositions d'évolution du PPF à échéance fin 2024.

Pendant ces deux phases deux objectifs principaux seront maintenus avec notamment une adaptation et réorganisation pour le cycle JO LOS ANGELES

- Préparation optimale JO PARIS 2024
- Evolution du PPF actuel pour le programme d'accession avec intégration d'un club d'accession supplémentaire.
- Année laboratoire pour les Hauts de France avec modification pour le Club d'accession au Haut Niveau de Noyon qui était dans le dispositif d'accession national en Club d'Accession qui s'inscrira dans un dispositif territorial. La structure devra être intégrée dans un Plan de Performance Régional (PPR).

E) SPORTIFS

• Niveau de performance des sportifs inscrits en listes

Le niveau de performance des sportifs inscrits en listes correspond à l'instruction du 23 mai 2016 (en lien avec [l'annexe 2.1 de l'instruction du 23 mai 2016](#)). Le périmètre et le volume des collectifs sont déterminés par les classements dans les compétitions de références, la taille des sélections et des critères de performances mesurables.

- *Critères d'inscription sur la liste des « Sportifs de Haut Niveau » (SHN) : performance internationale*
Voir tableau des critères
 - o Les athlètes seniors pourront intégrer la liste relève en raison de la maturité tardive en Pentathlon Moderne et du nombre de places limitées (4) aux championnats d'Europe et du Monde senior. 5 années après la catégorie Junior.
- *Critères d'inscription sur la liste des « Sportifs des Collectifs Nationaux » (SCN) : lien avec les équipes de France / Voir tableau des critères*
- *Critères d'inscription sur la liste des « Sportifs Espoirs » (SE) : performance nationale, tests / Voir tableau des critères.*

	Présentation Générale / Catégories d'âge / Programme / Listes										
Age	Catégories fédérales	Programme Excellence	Programme accession HN		Liste Elite	Liste senior	Liste Relève	Liste CN	Liste Espoir		
30+	Seniors	INSEP PÔLES									
29											
28											
27											
26											
25							+5ans				
24											
23											
22											
21			Juniors U22	PÔLES Clubs Accession HN							
20											
19											
18	Cadets U19	ADPE	Structure Territoriale Accession HN								
17											
16	Minimes U17										
15											
14	U15 /U13				Clubs						
13											
12											
11											

Critères d'inscription sur les Listes ministérielles athlètes de Haut-Niveau			
Programmes	Catégories	N°	Critères
Programme d'excellence	Elite		Jeux Olympiques : 1 à 8 en individuel (Ind) Champ Monde Senior : 1 à 8 (Ind) Champ Monde Senior : 1 par équipes ou relais Champ Europe Senior 2022 et 2023 (TQO) : 1 à 3 (Ind)
	Seniors		Jeux Olympiques : sélection aux Jeux Olympiques (sélection CCSO) Jeux Olympiques : 9 à 18 en individuel (Ind) Champ Monde Senior : 9 à 18 (Ind) Champ Europe Senior 2022 et 2023 (TQO) : 4 à 8 (Ind) Finale de la Coupe du Monde : 1 à 8 (Ind) Champ Monde Senior : 2 à 3 par équipes ou relais Champ Europe Senior : 1 à 3 par équipes ou relais
	Relève -27 ans pour les épreuves seniors		Compétition Ref 1 : JO : 19 à 36 (Ind) Compétition Ref 2 : Champ Monde Senior : 19 à 36 (Ind) Compétition Ref 3 : Champ Monde U22 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 4 : Champ Monde U17 et U19 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 5 : Champ Europe Senior 2022 et 2023 (TQO) : 9 à 36 (Ind) Compétition Ref 6 : Champ Europe Senior 2024: 9 à 36 (Ind) Compétition Ref 7 : Champ Europe U22 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 8 : Champ Europe U17 et U19 : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 9 : Champ Monde Senior 4 à 12 par équipes ou relais Compétition Ref 10 : Champ Europe Senior 4 à 8 par équipes ou relais Compétition Ref 11 : Champ Monde U22 1 à 6 par équipes ou relais Compétition Ref 12 : Champ Europe U22 1 à 4 par équipes ou relais Compétition Ref 13 : Champ Monde U17 et U19 1 à 6 par équipes ou relais Compétition Ref 14 : Champ Europe U17 et U19 1 à 4 par équipes ou relais Compétition Ref 15 : Coupe du Monde Senior : 1 à 36 (Ind) Compétition Ref 16 : Internationales senior (sur sélection) : 1 à 12 (Ind) Compétition Ref 17 : Internationales junior (sur sélection) : 1 à 8 (Ind) Compétition Ref 18 : Champ Europe U24/1 à 36 (Ind)
	Collectifs nationaux		Athlètes Junior / Senior sélectionnés en compétition(s) internationale(s) Athlètes partenaires
	Reconversion		Avoir été élite ou 4 ans SHN dont 3 années seniors.
Accession Au Haut Niveau	Espoirs		Catégories cibles : U22, U19, U 17 pour les pôles, CAHN, STAHN Athlètes ayant validés les tests A ou B en compétition ou tests officiels organisés par la FFPM (voir tableau ci-dessous)
Critères de potentiel objectifs et mesurables tests Pour entrer en liste Espoirs	Tests A : Critères de performances : A rempli les conditions d'identification ci-dessous (Tests B) pour entrer dans le dispositif du Projet de Performance Fédéral (Pôle – CAHN- STAHN) Compétition de référence 1 : Championnats de France Tetrathlon / Podium (Catégories U19 et U17) Compétition de référence 2 : Championnats de France de Triathe / Podium (Catégories U19 et U17) Classement national tetrathlon de la catégorie U19, U17/ Top 8		
	Tests B : Minimas Natation (100m) et Course (1000m) Avoir réalisé au moins l'un des deux critères		
	FEMMES		HOMMES
	NATATION 1'10" et moins	COURSE 3'20" et moins	NATATION 1'04" et moins COURSE 3'00 et moins

*Le DTN se réserve le droit de prolonger d'une année les sportifs ayant été classés Haut Niveau l'année N-1 et n'ayant pu concourir aux compétitions de références de l'année N (Blessures ; Grossesses ; Contraintes d'études et de situations socioprofessionnelles ;...)

L'organisation du PPF 2017-2024 est globalement maintenu avec quelques ajustements et/ou modifications au regard de l'évolution de l'environnement institutionnel et des textes en vigueur :

F) DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL

1) Les modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

Dans le cadre de ce suivi, un référent national a été désigné pour accompagner les sportifs de haut niveau prioritairement fléchés pour Paris 2024 (cercle HP et perf^e 2024) et Los Angeles 2028.

L'aménagement du projet professionnel, scolaire et universitaire est primordial à la réussite du projet sportif.

L'accompagnement à la reconversion du sportif se fait sur une série d'entretiens basés sur le livret de compétence et permettant un positionnement clair et une stratégie définie.

- Montage de conventions d'insertion professionnelles (CIP) régionales pour les sportifs en situation d'emploi ;
- Négociation avec les directeurs d'établissement d'aménagements d'études pour les sportifs en situation scolaire et universitaire (en lien avec les structures lorsque les athlètes y sont inscrits) ;
- Versement d'aide sociale pour compenser les absences professionnelles des sportifs de Haut-Niveau (SHN) ne pouvant bénéficier de CIP ;
- Entretiens individualisés de positionnement des SHN qui en font la demande et orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau ;
- Aide à la recherche d'emploi au travers de courriers d'appui et de prise de contact avec les employeurs ;
- Montage des dossiers pour les enseignants SHN du premier et du second degré dans le cadre du dispositif national ;
- Négociation de détachement pour les sportifs SHN policiers dans le cadre du dispositif ministériel ;
- Négociation de contrats au sein de l'armée de champions pour les SHN préparant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ;
- Négociation de poste INSEP pour les athlètes préparant les JOP ;
- Négociation de contrats au sein des douanes pour les SHN préparant les JOP ;
- Recherches d'employeurs et négociations de contrats d'embauche pour les SHN fléchés dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale du Sport (ANS) concernant l'emploi des SHN ;
- Relations permanentes avec le département de suivi du SHN en structures ;
- Suivi du dispositif des retraites ;
- Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) ;
- Suivi des dispositifs ministériels mis en place ;
- Relations permanentes avec le ministère, l'ANS, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

2) Modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive

Les sportifs de la Fédération Française de Pentathlon Moderne, ne sont pas des professionnels (sous contrat avec un club) mais des amateurs, donc sans revenu.

La problématique de l'orientation se pose après la scolarité générale, les élèves majeurs de notre Fédération rencontrent en effet des problèmes d'orientation comme les autres jeunes. À ce titre, nous travaillons sur le bilan de compétences et la validation d'un projet professionnel en lien avec le responsable du suivi social de la Fédération.

Une fois le projet professionnel défini, la question est de savoir quelle formation doit entreprendre le sportif pour la réalisation future de ce projet. Il est également impératif de se préoccuper des aménagements qui seront mis en œuvre par l'établissement d'accueil.

Des aides directes personnalisées, dont l'attribution est décidée par le DTN, peuvent également être consenties afin d'accompagner les sportifs dans leur parcours vers l'excellence sportive tout en préparant ou poursuivant leur carrière professionnelle. Elles sont complétées par des aides à la formation et aux concours, des aides à l'insertion professionnelle et, depuis 2012, par un dispositif de retraite réservé aux sportifs de haut niveau.

En cas de blessure ou maladie des athlètes, le staff médical de la Fédération entreprend l'accompagnement qui s'impose. Le médecin des équipes de France suit l'évolution de la blessure ou maladie en communiquant au sportif toutes les mesures à prendre et solutions à adopter pour permettre un retour à la normale.

Il est indispensable de se préoccuper de son avenir à moyen et long terme à l'issue de sa carrière sportive surtout dans une discipline non professionnelle comme le pentathlon moderne. L'orientation est donc un sujet important. Les sportifs de haut niveau, notamment les équipes de France, ont de fortes contraintes sportives et n'ont pas facilement accès à une orientation scolaire ou professionnelle précise et sécurisante en cours de carrière, ce qui peut compromettre leurs perspectives de reconversion.

Ainsi, la FFPM développe une politique de suivi socio-professionnel afin que les SHN puissent produire des performances à la hauteur de leur niveau, en assurant leur avenir. Il s'agit de favoriser la poursuite d'une formation et une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et leurs attentes.

En complément des actions déjà mises en œuvre par le passé, la FFPM s'attache aux points suivants :

- Une aide à la construction d'un parcours de formation, et à l'orientation ;
- Un suivi et un soutien, au besoin, pour des aménagements spécifiques des cursus formations suivis ;
- Une écoute et un soutien dans le champ social ;
- Des aides financières personnalisées sur critères de performance et critères sociaux ;
- Un soutien à l'insertion professionnelle, la mise en œuvre de CIP ;
- Un accompagnement à la reconversion des SHN ;

Une veille sur le dispositif des droits à la retraite des SHN.

G) CONVENTION SPORTIF / FEDERATION

La FFPM formalise ses relations avec les sportifs de haut niveau en catégorie Élite, Sénior, ainsi qu'avec le collectif Relève reconnus à fort potentiel, à travers une convention individuelle et annualisée. Il s'agit d'un engagement réciproque afin de déterminer les droits et obligations de chacune des parties.

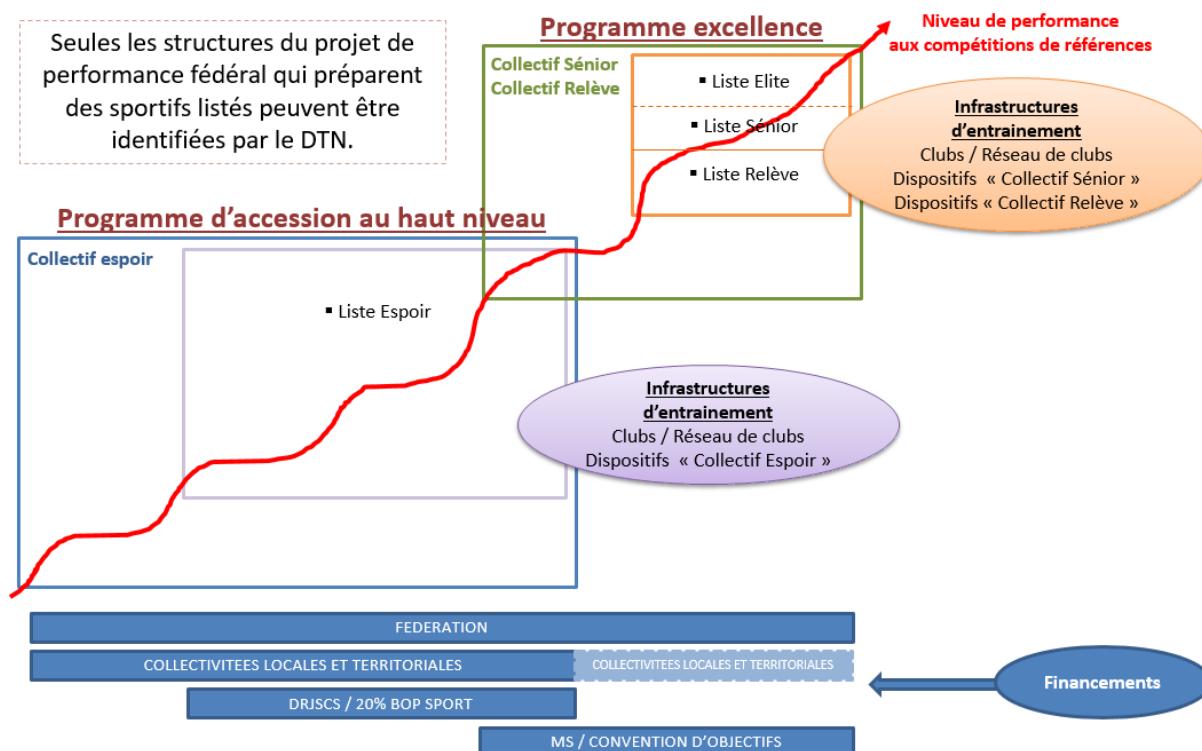
La convention annuelle comprend les points suivants
(Cf. ANNEXE « convention SHN-FFPM 2021-2022 »)

- Engagements de la fédération
- Aides et primes fédérales
- Engagements du sportif
- Intégrité des manifestations sportives
- Dispositions diverses
- Annexes :
 - 1 - Non-respect des engagements - mesures
 - 2 - Aides personnalisées
 - 3 - Primes à la performance
 - 4 - Equipement sportif
 - 5 - Suivi médical réglementaire
 - 6 - Obligations Agence Française de Lutte contre le Dopage
 - 7 - Modalités de sélection
 - 8 – Intégrité des manifestations sportives - Paris sportifs – Charte d’Ethique et de Déontologie de la FFPM
 - 9 - Charte du sport de haut niveau



H) DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES ET EVOLUTION ENVISAGEE 2022-2024

La trajectoire du Projet de performance de la FFPM



Dans la continuité le PPF de la FFPM se déclinera de cette façon :

- Le programme d'accession au haut niveau
- Le Programme d'excellence sportive

Le PPF actuel se décline selon le dispositif en place

La FFPM suivra de près l'inclusion de la discipline obstacles pendant les années 2023 et 2024 et proposera au ministère et à l'ANS les perspectives d'évolution du PPF post 2024.

Le pôle Relève de Talence au regard des résultats est passé en 2023 Pôle France Relève. Inscription d'un club d'accession au haut niveau (CAHN) supplémentaire à Saint Maur. Un travail avec la Maison Régionale de la Performance des Hauts-de-France a été effectué pour reclasser le CAHN de Noyon. Le club passera à partir de septembre 2023 du niveau programme d'accession national au niveau programme d'accession territorial qui devra s'accorder avec le Plan de Performance Régional des Hauts-de-France. Ce projet laboratoire sera coordonné par le Comité Régional des Haut de France.

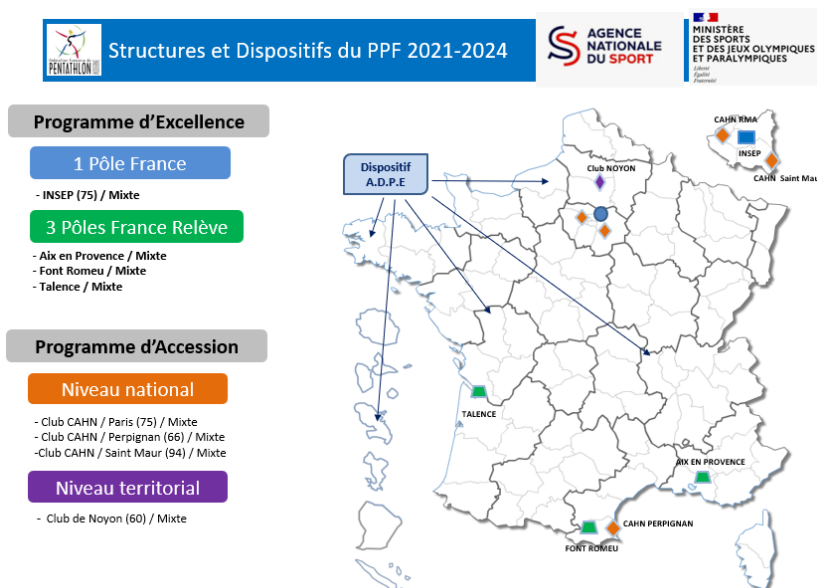
Liste des structures identifiées dans le Projet de performance fédéral de la FFPM

Programme d'excellence		• Pôle France INSEP
		• Pôle France Relève d'Aix-en-Provence (Creps PACA - site d'Aix-en-Provence) • Pôle France Relève de Font-Romeu (Creps de Montpellier – CNEA Font-Romeu) • Pôle France Relève de Talence (Creps de Bordeaux)
Programme d'accession	Niveau national	• Club d'accession de Perpignan • Club d'accession du Racing Multi Athlon • Club d'accession de la VGA Saint-Maur
	Niveau territorial	• Club d'accession de Noyon

Dispositif spécifique ADPE (Accompagnement à Distance des Pentathlètes Emergeants) identifié dans le Projet de performance fédéral de la FFPM

Le dispositif ADPE regroupe les athlètes listés et engagés dans le programme de performance mais qui sont hors des structures pour des raisons personnelles ou liées à des problématiques d'études.

Cartographie des structures identifiées dans le PPF de la FFPM



I) LE CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES

1) PROGRAMME D'ACCESSION au HAUT NIVEAU

Accès à la performance et à une animation territoriale. Ce programme concerne majoritairement les sportifs inscrits en liste « ESPOIRS »

A partir de septembre 2023 la FFPM labellisera dans son programme d'accèsion au haut niveau du PPF : 3 clubs d'accèsion au haut niveau (CAHN), 1 structure territoriale d'accèsion au haut niveau (STAHN) et poursuivra le dispositif d'accompagnement à distance des pentathlètes émergeants (ADPE). Le programme d'accèsion au haut niveau doit permettre l'intégration des meilleurs sportifs dans les pôles et à l'INSEP. Certains athlètes s'ils réalisent le niveau de performances pourront rester sur leur structure du programme d'accèsion et être intégrés dans le programme d'excellence du PPF, pour des raisons personnelles ou organisationnelles.

Les 3 clubs d'accèsion au haut niveau (CAHN) accueillent des athlètes inscrits dans une logique de haut niveau. Ils devront offrir un entraînement structuré permettant de développer les qualités physiques et les fondamentaux techniques dans chacune des disciplines du pentathlon moderne.

La structure territoriale d'accèsion accueille des athlètes inscrits dans une logique de recherche de performances au niveau national. Il devra offrir un entraînement structuré permettant de développer les qualités physiques et les fondamentaux techniques dans chacune des disciplines du pentathlon moderne.

Les Clubs d'accèsion participent à l'animation au niveau régional en coordination avec les comités régionaux pour la détection, la formation, l'organisation de compétitions, le développement, etc...

Le collectif ADPE accueille des athlètes listés mais qui ont fait le choix de ne pas intégrer les structures (Pôles, CAHN) pour des raisons personnelles ou liées à des problématiques d'études. Leur suivi sera assuré par un cadre technique fédéral qui fera le lien entre l'athlète, les structures d'accueil, les clubs et les pôles.

Pour tous les athlètes identifiés dans le programme d'accèsion au haut niveau, la FFPM s'attachera à mettre en œuvre une évolution sportive et sociale pour parvenir au meilleur niveau tout en garantissant la qualité du double projet. La finalité étant la recherche de l'excellence sportive.

Les comités régionaux de la FFPM participeront activement au programme d'accèsion au HN, par des actions de détection. La DTN participera à la vie des Comités en proposant les supports de formation des éducateurs (Brevets fédéraux).

PROGRAMME D'ACCESSION – NIVEAU NATIONAL CLUBS D'ACCESSION au HAUT NIVEAU (CAHN) Collectif Mixte				
	CAHN NOYON (jusqu'à Août 2023)	CAHN PERPIGNAN	CAHN RMA	CAHN SAINT MAUR (sept 2022)
Note	Certains athlètes inscrits dans les CAHN pourront en fonction de leurs performances intégrer le programme d'excellence du PPF. Il sera alors mis en place au sein de la structure d'accueil une organisation spécifique prenant en compte le niveau et les objectifs de ces athlètes.			
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Le recrutement Local ou Régional, Athlètes classés dans les 12 premiers du classement national en Laser Run et Triathlon et/ou qualifiés au championnat de France de Tétrathlon. Pour les non licenciés tests physiques natation /course ou performances réalisées en compétitions officielles FFN, FFA)			
Tranche d'âge concernée	U15 ; U17 ; U19 ; U22			
Effectifs	4 à 10	4 à 10	4 à 10	4 à 10
Objectifs sportifs	Préparation des jeunes (14/21 ans) à appréhender le haut niveau Qualification dans les équipes de France jeunes. Sélection dans les Pôles. Intégration dans le programme d'excellence de la FFPM			
Organisation de la formation sportive	Natation 4 X 1h ou 4h ; Course : 2 X 45mn PPG (technique, gestuelle, pliométrie, spécifique obstacles) 1 X 45mn ; Tir 2 X 1h ; Escrime : 1 X séance d'assauts 1 leçon/semaine ; Obstacles: 1 à 2 X/semaine ou stages pendant les vacances scolaires			
Fonctionnement : Budget, partenaires, part Fédérale	Le budget de fonctionnement du CAHN est cofinancé par le club, le ministère des Sports et l'agence nationale des sports via le compte asso avec une supervision territoriale.			
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du CAHN est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes. Il est l'interface entre les athlètes et le cadre de la DTN responsable du même suivi.			
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre J. La commission éthique et déontologie de la FFPM organisera une formation annuelle des responsables de structure, assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne.			
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière sera portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. La direction technique communiquera sur les modalités spécifiques de l'entraînement du public féminin			
Encadrement national du collectif	Entraîneur de pentathlon et/ou entraîneurs DE pour chaque discipline			
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Le CAHN de Noyon est implanté dans la Région Haut de France, dans la ville de Noyon qui comprend collège/lycée. Financement associatif.	Le CAHN de Perpignan est implanté dans la Région Occitanie, dans la ville de Perpignan qui comprend collège/lycée. Financement associatif.	Le CAHN du RMA est implanté dans la Région Ile de France, dans la ville de Paris qui comprend collège/lycée. Financement associatif.	Le CAHN de Saint Maur est implanté dans la Région Ile de France, la ville comprend collège/lycée. Financement associatif.
Convention et cahier des charges	Un cahier des charges des structures sera préparé chaque année par la direction technique nationale, qui assurera le suivi et en fera l'évaluation. Une attention particulière sera apportée à la bonne introduction de la discipline Obstacles à partir de 2023.			
Cartographie des dispositifs et des structures	Stand de tir (intérieur et extérieur pour pratique Laser Run) Salle ou pistes d'escrime Piscine Prise en compte de la discipline Obstacles à partir de 2023			
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.			

PROGRAMME D'ACCESSION - NIVEAU TERRITORIAL CLUB D'ACCESSION Collectif Mixte	
	Club de NOYON (à partir de septembre 2023)
Note	Certains athlètes inscrits dans les clubs d'accession pourront en fonction de leurs performances intégrer le programme d'excellence du PPF. Il sera alors mis en place au sein de la structure d'accueil une organisation spécifique prenant en compte le niveau et les objectifs de ces athlètes.
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Le recrutement Local ou Régional, Athlètes licenciés à la FFPM ayant été identifiés par le club au regard de leur potentiel, des tests physiques natation /course ou performances réalisées en compétitions officielles FFN, FFA
Tranche d'âge concernée	U15 ; U17 ; U19 ; U22
Effectifs	4 à 10
Objectifs sportifs	Préparation des jeunes (14/21 ans) à appréhender le haut niveau national et international Qualification dans les équipes de France jeunes. Sélection dans les Pôles. Intégration dans le programme d'excellence de la FFPM
Organisation de la formation sportive	Natation 4 X 1h ou 4h ; Course : 2 X 45mn PPG (technique, gestuelle, pliométrie, spécifique obstacles) 1 X 45mn ; Tir 2 X 1h ; Escrime : 1 X séance d'assauts 1 leçon/semaine ; Obstacles: 1 à 2 X/semaine ou stages pendant les vacances scolaires
Fonctionnement : Budget, partenaires, part Fédérale	Le Club devra étudier les soutiens et accompagnement possibles avec le comité régional de PM et les organes territoriaux est financé par le club avec une supervision territoriale.
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du CRAHN est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes. Il est l'interface entre les athlètes et le cadre de la DTN responsable du même suivi.
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre J. La commission éthique et déontologie de la FFPM organisera une formation annuelle des responsables de structure, assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière sera portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. La direction technique communiquera sur les modalités spécifiques de l'entraînement du public féminin
Encadrement du collectif	Entraîneur de pentathlon et/ou entraîneurs DE pour chaque discipline
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Le CAHN de Noyon est implanté dans la Région Haut de France, dans la ville de Noyon qui comprend collège/lycée. Financement associatif.
Convention et cahier des charges	<i>Un cahier des charges des clubs sera préparé chaque année par la direction technique nationale, qui assurera le suivi et en fera l'évaluation.</i> <i>Une attention particulière sera apportée à la bonne introduction de la discipline obstacles à partir de 2023.</i>
Cartographie des dispositifs et des structures	Stand de tir (intérieur et extérieur pour pratique Laser Run) Salle ou pistes d'escrime Piscine Prise en compte de la discipline obstacles à partir de 2023
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.

ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE DES PENTATHLETES EMERGEANTS (ADPE) Collectif Mixte <i>Note : quelques athlètes de ce dispositif pourront être inclus dans le programme d'excellence</i>	
	Collectif National
Note	Certains athlètes inscrits dans le collectif ADPE pourront en fonction de leurs performances intégrer le programme d'excellence du PPF. Il sera alors mis en place au sein de la structure d'accueil une organisation spécifique prenant en compte le niveau et les objectifs de ces athlètes.
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Adhésion volontaire, après proposition de la DTN Même niveau de performance que pour intégrer les Pôles
Tranche d'âge concernée	U19 ; U22 ; Senior
Effectifs	4 à 10
Objectifs sportifs	Préparation des jeunes (17/25 ans) à appréhender le haut niveau Qualification dans les équipes de France Relève et Senior. Intégration dans le programme d'excellence de la FFPM
Organisation de la formation sportive	Organisation individuelle en relation avec la direction technique nationale, le club et le site de vie de l'athlète.
Fonctionnement : Budget, partenaires, part Fédérale	Le budget de fonctionnement du dispositif ADPE est cofinancé par la fédération, le ministère des Sports et l'agence nationale des sports via le contrat durable.
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du collectif ADPE est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes. Il est l'interface entre les athlètes et le cadre de la DTN responsable du même suivi.
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre J. La commission éthique et déontologie de la FFPM organisera une formation annuelle des responsables de structure, assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne.
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière sera portée aux pentathlètes féminines. La direction technique communiquera sur les modalités spécifiques de l'entraînement du public féminin avec l'environnement spécifique de l'athlète.
Organisation et dispositif spécifiques aux sportifs ultramarins	Une attention organisationnelle spécifique sera étudiée par la DTN pour les athlètes ultra-marins en relation avec les dispositifs locaux existants. La mutualisation avec les fédérations possédant des structures d'accueil dans ces régions sera étudiée au cas par cas.
Encadrement national du collectif	1 CTS FFPM sera en charge de la coordination et du suivi des athlètes
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	DTN, Clubs, structure scolaire ou universitaire
Convention et cahier des charges	Un cahier des charges du collectif ADPE sera préparé chaque année par la direction technique nationale, qui assurera le suivi et en fera l'évaluation. Une attention particulière sera apportée à la bonne introduction de la discipline obstacles à partir de 2023.
Cartographie des dispositifs et des structures	Chaque athlète devra avoir à proximité de son site d'entraînement stand de tir (intérieur et extérieur pour pratique Laser Run), Salle ou pistes d'escrime, Piscine, prise en compte de la discipline obstacles à partir de 2023.
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.



2) PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE

Préparation à l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence. Ce programme concerne les sportifs inscrits en listes « SHN » et comprend :

A partir de septembre 2022 la FFPM labellisera dans son programme d'excellence sportive du PPF : 1 pôle France, 3 pôles France relève.

Le pôle France de l'Insep regroupe les meilleurs pentathlètes français de la cellule haute performance 2024 ainsi que les U22 ayant réalisés des performances de très haut niveau dans leur catégorie d'âge. Les sportifs s'entraînent sous la responsabilité d'entraîneurs nationaux experts. Les objectifs prioritaires sont les médailles dans les épreuves de références, Jeux Olympiques, championnats d'Europe et du Monde.

Les 3 pôles France relève devront offrir une qualité environnementale permettant aux athlètes d'évoluer vers le haut niveau et d'appréhender une entrée éventuelle à l'INSEP (conditions d'hébergement, entraînement dans les 5 disciplines, suivi médical, scolarité). Les pôles sont axés sur l'apprentissage du haut niveau, l'accès aux compétitions internationales pour les jeunes catégories (U17, U19, U22) et la conduite du double projet. Ils doivent ainsi permettre d'acquérir les bases techniques et physiologiques indispensables à la pratique de haut niveau.

Les athlètes des pôles France relève seront en fonction de leur résultats inscrits en liste HN, en liste collectif national ou en liste espoir.

Les trois pôles sont la phase intermédiaire avant d'intégrer le pôle INSEP.

Les pôles participent à l'animation au niveau régional en coordination avec les comités régionaux pour la détection, la formation, l'organisation de compétitions, le développement, etc...

PÔLES France RELEVÉ			
	Pôle France Relève AixenProvence /Collectif Mixte	Pôle France Relève Font Romeu /Collectif Mixte	Pôle France Relève Talence / Collectif Mixte
Note	Certains athlètes inscrits en pôle France relève pourront en fonction de leurs performances intégrer le pôle INSEP. Il sera alors mis en place au sein de la structure d'accueil une organisation spécifique prenant en compte le niveau et les objectifs de ces athlètes.		
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Le recrutement est fait au sein des clubs de pentathlon, ou à la suite de tests natation, course à pied et Laser-Run. Voir Critères de potentiel objectifs et mesurables pour intégrer la liste HN Espoir (Tests A ou Test B. Tous les Comités régionaux de la FFPM seront sollicités dans la mise en place de l'identification des talents. Equilibre des collectifs avec des athlètes listés « Espoir » et « HN ».		
Tranche d'âge concernée <i>De 14 à 21 ans</i>	U17 (exceptionnellement U15 surclassés) ; U19 ; U22		
Effectifs	8 à 12	8 à 12	8 à 12
Objectifs sportifs	Préparation des jeunes (14/21 ans) à appréhender le haut niveau Qualification dans les équipes de France relève et jeunes. Podiums internationaux individuels et par équipe dans les catégories d'âge respectives.		
Organisation de la formation sportive	Entraînement biquotidien : entre 16h et 25h d'entraînement selon les âges. Compétitions FFPM, escrime, course ou natation les week-ends. Spécificités organisationnelles dans chacun des pôles		
Fonctionnement : Budget, partenaires, part Fédérale	Le budget de fonctionnement des pôles France relève est cofinancé par la fédération, le ministère des Sports et l'agence nationale des sports via le contrat durable.		
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du pôle est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes avec le soutien du service compétent de l'établissement (CREPS). Il est l'interface entre les athlètes et le cadre de la DTN responsable du même suivi.		
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre J. La commission éthique et déontologie de la FFPM organisera une formation annuelle des responsables de structure, assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne.		
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière est portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. Spécificité du suivi médical.		
Encadrement national du collectif	Responsable et entraîneur = 1 entraîneur de pentathlon recruté sous contrat par le ministère des sports	Responsable et entraîneur = 1 professeur EPS (sur poste à profil), entraîneur de pentathlon	Responsable et entraîneur = 1 entraîneur de pentathlon recruté sous contrat par le ministère des sports
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	Le Pôle France jeunes est implanté dans la Région PACA, sur le CREPS d'Aix en Provence qui comprend collège/lycée et la proximité du site universitaire de Marseille. Son financement est assuré par le contrat durable de l'ANS.	Le Pôle France jeunes est implanté dans la Région Occitanie, sur le CREPS de Montpellier, site de Font-Romeu qui comprend le CREPS/CNEA, le collège/lycée et plusieurs départements universitaires. Son financement est assuré par le contrat durable de l'ANS.	Pôle intégré au CREPS de Talence. Pôle géré par le Comité Régional Nouvelle Aquitaine. L'environnement permet d'assurer pleinement l'organisation du double projet. Son financement est assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine jusqu'en septembre 2022 puis contrat durable de l'ANS.
Convention et cahier des charges	Une convention est signée chaque année entre l'établissement, la direction technique nationale et la fédération. La direction technique nationale assurera le suivi. Une réunion bilan sera organisée chaque année avec le CREPS et la Direction Régionale DRJSCS. Une attention particulière sera apportée à la bonne introduction de la discipline obstacles à partir de 2023.		
Cartographie des dispositifs et des structures	Salle d'armes Stand de tir Piste d'athlétisme Piscine municipale de 50m Intégration progressive de la discipline obstacles en concertation avec l'ANS et le CREPS. Unité d'Aide à la performance avec salle de préparation physique	Aménagement du temps scolaire pour libérer 2 créneaux d'entraînement quotidien. Infrastructures utilisées : piscines, salle d'armes, stand de tir (intérieur et extérieur) , piste d'athlétisme. Intégration progressive de la discipline obstacles en concertation avec l'ANS et le CREPS.	Salle d'armes, Stand de tir, Piste d'athlétisme, salle de musculation, piscine universitaire de Bordeaux, centre équestre. Intégration progressive de la discipline obstacle en concertation avec l'ANS et le CREPS.
Dispositif spécifique environnement médical	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique au CREPS	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique au CREPS/CNEA	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique au CREPS
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.		

PÔLES France INSEP		
	Pôle Pentathlon Moderne Collectif Mixte	
Note	Les athlètes du pôle Insep seront exclusivement des athlètes ayant réalisés les critères d'entrée et inscrits en LHN (Elite, Senior, relève ou collectif national) L'organisation du collectif d'entraînement INSEP a été révisé après les JO de Tokyo afin de permettre aux athlètes d'évoluer dans un cadre de performances. L'objectif de la DTN est la mise en place de l'organisation optimale pour tous les athlètes. L'organisation globale fera l'objet de débriefings réguliers afin d'évaluer l'évolution des performances et si besoin d'apporter des mesures correctrices.	
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	L'étude du recrutement est faite à la suite de performances réalisées en compétition, Championnats du Monde ou d'Europe Juniors et cadets avec une condition de double projet permettant la pratique de très haut niveau. Championnats du Monde et d'Europe Juniors épreuve individuelle : Top 18 Championnats du Monde et d'Europe Cadets épreuve individuelle : Podium La DTN se garde le droit d'étudier tous les autres cas individuel pour une intégration directe dans la structure.	
Tranche d'âge concernée	U22 Senior	
Effectifs	10 à 16	
Objectifs sportifs	Médaille aux JO Médaille aux Europe et Monde Seniors Equipe de France Seniors Coupes du Monde et compétitions internationales S. Médaille aux Europe et Monde Juniors et compétitions internationales J.	
Organisation de la formation sportive	Entraînements biquotidiens Volume 30 à 35 heures par semaine Compétitions FFPM, escrime, course ou natation les week-ends. Stage. Soutien du pôle Haut niveau de l'INSEP	
Fonctionnement : Budget, partenaires, part fédérale	Le budget de fonctionnement du pôle INSEP est cofinancé par la fédération, le ministère des Sports et l'agence nationale des sports via le contrat de performance 2024 et le contrat durable pour le collectif des U22.	
Mise en œuvre du double projet : Responsable, organisation	Le responsable du pôle est en charge des athlètes pour l'organisation des études avec le soutien du service compétent de l'établissement (INSEP). Il est l'interface entre les athlètes et le cadre de la DTN responsable du suivi socio- professionnel.	
Organisation de la formation Citoyenne	Voir Titre J. La commission éthique et déontologie de la FFPM organisera une formation annuelle des responsables de structure, assurera le suivi et fera un compte rendu annuel des activités de formation citoyenne.	
Organisation et dispositif spécifiques aux féminines	Une attention particulière est portée aux pentathlètes féminines avec une adaptation de la charge de travail et du type de travail demandé. Spécificité du suivi médical.	
Encadrement national du collectif	4 Entraîneurs nationaux 1 Entraîneur National recruté sous CPO 2 Entraîneurs Nationaux Professeurs de sport / CPO 1 Entraîneur National spé Escrime Professeur de sport / CPO 1 Entraîneur Equitation = Garde Républicain / Convention avec la gendarmerie	Intervenant extérieurs en coordination avec l'équipe d'encadrement. - Pôle haut niveau de l'INSEP - Autres
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures...)	INSEP Clubs d'escrime partenaires Garde Républicaine Etablissements du grand Insep (ex : ENE Saumur, etc. ...) CNSD (partenariat ; convention)	
Convention et cahier des charges	Une convention est signée chaque année entre l'INSEP, la direction technique nationale et la fédération. La direction technique nationale assurera le suivi. Une réunion bilan sera organisée chaque année avec l'INSEP et l'ANS. Une attention particulière sera apportée à la bonne introduction de la discipline obstacles à partir de 2023 pour les sportifs qui ne seront pas dans le collectif Paris 2024.	
Cartographie des dispositifs et des structures	1 salle d'armes ; 1 piscine ; 2 pas de tir ; 2 pistes d'athlétisme ; Salle de musculation ; Centre équestre GRP ; Intégration progressive de la discipline obstacle en concertation avec l'ANS et l'INSEP.	
Dispositif spécifique environnement médical	Service médical, kiné, récupération, suivi psychologique sur l'INSEP	
Suivi Médical Réglementaire (SMR)	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR	

J) Les modalités de formation sportive et citoyenne

a. Les valeurs de la République

La République est un mode d'organisation d'un pays dans lequel le pouvoir est exercé par des représentants de la population, généralement élus, et où le chef d'État n'est pas héréditaire et n'est pas le seul à détenir le pouvoir.

Au lendemain de la Révolution Française de 1789, la République a été proclamée le 21 septembre 1792. D'origine latine, le mot « république » signifie « la chose publique ». Dès l'antiquité, la République est définie par le philosophe Grec Socrate, comme un État qui, au sein d'un espace public, est régi par des lois. Dans cet espace, les individus sont soumis à la loi, et l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. À cette époque, une importance primordiale est accordée à l'enseignement des arts, seuls à même de développer les vertus chez les citoyens : courage, sagesse, tempérance, précisant que la formation physique est moins aussi importante que la formation intellectuelle des citoyens.

La France est une république constitutionnelle, dont la Constitution de 1958 en rappelle les fondements.

Des principes

L'Article 1^{er} de la Constitution, en qualifiant la République, énonce ses principes : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Une République indivisible

L'indivisibilité de la République signifie l'unité du pouvoir normatif : il n'existe qu'une seule catégorie de lois adoptées par les représentants de la souveraineté ou par référendum. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire.

Cette unité du pouvoir politique repose sur l'unicité de la souveraineté : l'unité de la nation française est affirmée à l'article 3 de la Constitution en son alinéa 1^{er} : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice... ».

Une République laïque

Le principe de laïcité, c'est d'abord le respect de la liberté de conscience et de la liberté de culte et, « pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », la liberté d'exprimer publiquement ses convictions.

C'est aussi avec la séparation des Églises et de l'État, l'obligation de neutralité s'imposant aux organismes publics et à leurs agents.

C'est enfin, réciproquement, le précepte selon lequel nul ne peut se prévaloir de ses croyances pour se soustraire à la règle régissant les relations entre particuliers et collectivités publiques.

Une République démocratique

Le pouvoir du peuple s'exerce dans le cadre et au bénéfice de la chose publique. République et démocratie sont deux notions complémentaires.

La République repose sur la participation et la représentation des citoyens. Le suffrage est universel, libre et égal. La loi est l'expression de la volonté générale, à laquelle tous les citoyens ont le droit de

concourir, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants. Les citoyens sont égaux sans distinction d'origine, de race, ni de religion et dans le respect de toutes les croyances. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté.

La République proclame et garantit des libertés publiques inscrites dans de nombreux textes à valeur constitutionnelle.

Une République sociale

La République ajoute aux principes démocratiques un contenu social, un projet de société. Les droits civils et politiques que garantit la République démocratique sont prolongés, sur le terrain social, par des droits reconnus à chacun. Le préambule de 1946 énonce les « principes particulièrement nécessaires à notre temps » qui se traduiront dans les grandes lois adoptées par le droit du travail et de la protection sociale.

La République sociale renvoie à deux notions importantes :

- La fraternité, qui vise le lien unissant les membres du corps de la Nation formé d'une communauté de citoyens libres et égaux sans distinction d'origine, de race ou de religion, unis dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ;
- La solidarité, consacrée comme une obligation de la Nation. Le Préambule de 1946 pose : la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Ainsi, la solidarité nationale vient suppléer, si besoin, la carence ou l'insuffisance de la solidarité familiale. Elle devient active pour une plus grande égalité de tous les membres de la collectivité.

Une devise et des symboles

L'Article 2 de la Constitution présente les attributs de la République : « La langue de la République est le français, L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

« Liberté, Égalité, Fraternité »

La devise de la république formule un idéal. Elle est inscrite à partir du 14 juillet 1880 sur les frontons des bâtiments publics et en 1946 dans la Constitution.

Valeur première de la République, la liberté est garantie par l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Celles ne peuvent être déterminées que par la Loi ».

L'égalité est civile et politique : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » (art. 1^{er} de la Déclaration de 1789). Aux termes de l'article 6 de cette même déclaration, la loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignité, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». C'est le fondement de la méritocratie républicaine. Pour promouvoir la reconnaissance des « vertus » et des « talents », la République combat l'inégalité des chances. Elle vise la justice sociale.

La fraternité, érigée en norme constitutionnelle fédère et renforce l'unicité de la Nation dans un idéal d'universalisme et de solidarité. Elle implique le souci d'autrui qui conduit à privilégier ce qui rassemble.

Héritage précieux de la philosophie des Lumières, l'universalisme permet de bâtir un « Nous national » en brassant et non en segmentant, en valorisant tout un chacun comme citoyen et non comme membre d'une communauté.

L'hymne et le drapeau

Manifestations d'identité, emblèmes de souveraineté, l'hymne et le drapeau sont des héritages de l'histoire. Ils ont un caractère public car ils sont destinés à être vus et entendus. Ils ont assurément une signification politique. Si le drapeau n'est pas né avec la République, l'hymne, devenu chant national le 14 février 1879, est incontestablement lié à la République.

b. Les valeurs de l'Olympisme

« Pour tout individu, le sport est une source potentielle de perfectionnement intérieur »

Pierre de Coubertin

L'Olympisme moderne a été conçu par Pierre de Coubertin, à l'initiative duquel le Congrès International Athlétique de Paris s'est réuni en juin 1894. Le Comité International Olympique (CIO) s'est constitué le 23 juin 1894. Les premiers Jeux Olympiques (Jeux de l'Olympiade) des temps modernes furent célébrés à Athènes, en Grèce, en 1896.

En 1914, le drapeau olympique présenté par Pierre de Coubertin au Congrès de Paris fut adopté. Il est composé de cinq anneaux entrelacés qui représentent l'union des cinq continents et la rencontre des athlètes du monde entier aux Jeux Olympiques.

Les premiers Jeux Olympiques d'hiver furent célébrés à Chamonix, en France, en 1924.

Qu'est-ce que l'Olympisme ?

L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré, les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte, dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

L'Olympisme en action comporte six activités : sport pour tous, le sport pour la paix, le développement par le sport, femme et sport, l'éducation par le sport, le sport et l'environnement.

Le but de l'Olympisme est de montrer comment le sport peut faire de nous tous, de meilleurs citoyens par la combinaison de l'intelligence, du corps et de l'esprit.

Son but est d'aider à encourager de meilleures relations entre les communautés et les nations, nous aidant ainsi à vivre en harmonie les uns avec les autres.

L'Olympisme nous indique que le sport est un droit de l'homme universel et que nous devrions tous être libres de le pratiquer. Il offre une manière remarquable de montrer comment tout un chacun dans le monde peut s'améliorer.

Pierre de Coubertin a dit : « L'Olympisme n'est pas un système, c'est un état d'esprit. Il peut imprégner une grande variété de modes d'expression et aucune race ou époque ne peut prétendre en avoir le monopole ».

Qu'est-ce que la Charte olympique ?

« La Charte olympique est la codification des Principes fondamentaux de l'Olympisme, des Règles et des Textes d'application adoptés par le Comité International Olympique (CIO). Elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux Olympiques ».

Les principes fondamentaux de la Charte olympique s'appuient sur un document écrit à la main par Pierre de Coubertin vers 1898. La première édition a été publiée en 1908 sous l'intitulé « Comité International Olympique – Annuaire ».

Par la suite, la Charte olympique a connu bien d'autres appellations dont celle de « Règles Olympiques » avant de prendre définitivement le nom de Charte olympique en 1978.

Quelle est la devise olympique ?

La devise olympique se composait au départ de trois mots latins : Citius, Altius, Fortius.

Lors de la réunion à Tokyo le 20 juillet 2021, la Session du Comité International Olympique a approuvé un changement apporté à la devise olympique qui reconnaît le pouvoir unificateur du sport et l'importance de la solidarité.

Le mot « ensemble » est ajouté à « Plus vite, plus haut, plus fort » après un tiret. La nouvelle devise olympique se lit désormais comme suit : « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble »

La devise en latin devient ainsi « Citius, Altius, Fortius – Communiter » et en anglais « Faster, Higher, Stronger – Together ».

Quelle est la maxime du Mouvement olympique ?

C'est le prêtre dominicain Henri Didon qui est le premier à exprimer les trois mots en latin lors de la cérémonie d'ouverture d'une épreuve sportive scolaire en 1881. Pierre de Coubertin, présent ce jour-là les adopte pour en faire la devise olympique. Il estime qu'ils expriment les aspirations du Mouvement olympique non seulement dans son sens sportif et technique, mais aussi d'un point de vue moral et éducatif.

« L'important dans la vie n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu ».

Inspirée des paroles de l'évêque de Pennsylvanie Ethelbert Talbot, Pierre de Coubertin prononce cette phrase sous une forme modifiée pour la première fois lors d'une réception tenue par le gouvernement britannique le 24 juillet 1908. Elle deviendra la maxime du Mouvement olympique.

Quelles sont les valeurs de l'Olympisme ?

Les trois valeurs de l'Olympisme sont l'excellence, l'amitié et le respect. Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur.

Excellence : cette valeur consiste à donner et faire de son mieux, sur le terrain de jeu ou dans sa vie personnelle et professionnelle. Il s'agit de tout donner pour gagner, mais sans négliger la joie de participer, de réaliser ses objectifs personnels, de s'efforcer d'être et d'agir de son mieux dans le cadre de

sa vie de tous les jours et de tirer profit de la saine harmonie entre un corps, un esprit et une volonté forts.

Amitié : cette valeur nous encourage à considérer le sport comme un outil pour aider à promouvoir une plus grande compréhension mutuelle entre les individus et peuples du monde entier. Les Jeux Olympiques inspirent les gens à surmonter les différences politiques, économiques, de genre, raciales ou religieuses et forgent l'amitié malgré ces différences.

Respect : cette valeur incorpore le respect de soi, de son corps, des autres, des règles et règlements, du sport et de l'environnement. Dans le cadre sportif, le respect représente le fair-play et la lutte contre le dopage et tout comportement contraire à l'éthique.

Avec l'esprit de l'Olympisme et des Jeux Olympiques, le CIO est en mesure de promouvoir le sport, la culture, l'éducation et les valeurs positives dans le monde moderne. Le CIO fournit également son assistance dans le cadre de programmes qui nous encouragent à nous comprendre les uns les autres, à travers les différences culturelles et politiques. Le soutien de l'Olympisme en faveur des règles du fair-play et de nos collègues compétiteurs sportifs a mené le CIO à combattre les pratiques contraires à l'éthique et illégales, telles que le dopage et le truquage des matches, qui ternissent l'image du sport, peuvent détourner les personnes du droit chemin et compromettre l'expérience sportive des athlètes et des supporters.

Quels sont les principes de l'Olympisme activés par le Mouvement olympique ?

Les principes de l'Olympisme indiqués ci-dessous montrent comment s'expriment les valeurs olympiques pour un changement social positif :

La non-discrimination : le Mouvement olympique fait tout son possible pour que la pratique du sport se fasse sans aucune forme de discrimination.

La durabilité : le Mouvement olympique organise et met en œuvre des programmes d'une manière qui favorise un développement économique, social et environnemental durable.

L'humanisme : les activités du Mouvement olympique placent les personnes au cœur de son attention, s'assurant que la pratique du sport reste un droit de l'homme.

L'universalité : le sport appartient à tout le monde. Dans toutes ses décisions et actions, le Mouvement olympique tient compte de l'impact universel que peut avoir le sport sur les individus et la société.

La solidarité : le Mouvement olympique s'est engagé à développer des programmes qui, ensemble, offrent une réponse sociale significative et globale aux problèmes qu'il peut aider à résoudre.

L'alliance entre le sport, l'éducation et la culture : le Mouvement olympique s'est engagé à promouvoir l'esprit de l'Olympisme - le point vers lequel le sport, la culture et l'éducation convergent.

Sources :

<https://olympics.com/cio>

<https://olympians.org/woa/olympism/>

c. L'éthique dans le sport

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. Si le prolongement de la règle de suffit plus, si le recours au droit est trop utilisé à des fins dilatoires, c'est que la règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la régissent et la justifient, c'est que la règle qui décrit les principes de fonctionnement doit être éclairée par la règle qui définit les principes régulateurs »

Les questions éthiques et déontologiques constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société.

Selon l'article L.141-3 du code du sport : « Le Comité national olympique et sportif français veille au respect de la déontologie du sport établie par lui après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau ».

Ce texte souligne le rôle central du CNOSF dans la définition des principes fondamentaux qui doivent guider les acteurs du monde sportif.

Impliqué depuis toujours dans la défense de l'esprit sportif, des valeurs du sport et de son éthique, le CNOSF, représentant du CIO, doit veiller au respect de la Charte olympique et des principes qu'elle véhicule et qui sont exprimés dans le code d'éthique du CIO. Les CNO sont tenus de s'y conformer et de le transposer dans leur ordre interne.

L'article précité met par ailleurs l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, distinguées des règles du droit disciplinaire, ce dernier définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application en vue de sanctionner les comportements déviants.

L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans une profession ou un secteur d'activité déterminé, les valeurs fondamentales du sport et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

Depuis les années 1990, le CNOSF a travaillé sur une approche formalisée des principes déontologiques fondamentaux du sport en France. Placé sous la présidence du CNOSF, un groupe de travail, émanation du Comité pour l'esprit sportif, avait proposé, en mars 1996, une première formalisation, à travers un code du sportif en sept points.

Le 10 mai 2012, le Conseil d'administration du CNOSF a finalement adopté une [charte d'éthique et de déontologie](#). Un comité de déontologie a par ailleurs été mis en place.

Cette charte s'articule autour de trois grands thèmes :

- L'esprit sportif et les valeurs du sport, consistant à définir les grands principes éthiques devant guider la façon de pratiquer et de s'investir dans le sport ;
- Les règles déontologiques applicables plus spécifiquement aux acteurs du sport ;
- Les principes directeurs pouvant guider les « partenaires » du sport.

Pour assurer sa pleine efficacité, la charte d'éthique et de déontologie du sport français est en cours de transposition par les fédérations adhérentes du CNOSF, au besoin en l'adaptant ou la complétant, dans des chartes d'éthique et de déontologie propres à chaque discipline, conformément à l'article 1.1.5 des dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées figurant en annexe I-5 du code du sport.

Les fédérations constituent par ailleurs en leur sein un Comité d'éthique et de déontologie chargé d'enrichir si nécessaire la charte et de veiller à son respect.

La charte d'éthique et de déontologie du sport français doit être portée à la connaissance des intervenants sportifs par des moyens appropriés (licence pour les pratiquants, signature d'un document lors de la prise de mandat, préambule des conventions signées avec les différents partenaires, etc.), la participation aux événements sportifs officiels impliquant leur adhésion aux principes de la charte.

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'État de procéder à ce contrôle.

Les fédérations sportives sont expressément autorisées à recueillir les éléments relatifs à l'identité de leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 et à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel à cet effet.

Ces données sont sollicitées par les clubs, comités ou fédérations aux bénévoles concernés au moment de leur prise de licence, les fédérations sportives informant expressément leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 qu'ils peuvent faire l'objet de ce contrôle et des conséquences en cas de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

Le droit d'accès et de rectification à ce fichier s'exercera dans le cadre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et auprès des fédérations sportives dont relèvent les personnes concernées. Le droit d'opposition prévu par cette même loi ne s'applique pas à ce traitement.

Un guide « Contrôle de l'honorabilité des éducateurs et exploitants bénévoles licenciés des fédérations » est en téléchargement sur le site du Ministère des Sports.

Sources :

<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/4916-charte-dethique-et-de-dontologie.html>

https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF_Juridique/CNOSF_deontologie/charte-ethique-et-de-deontologie-du-sport-adoptee-par-ag-cnosf-2012.05.10.pdf

<https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/honorabilite-des-educateurs-et-exploitants-benevoles/>

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/25-08-21_guide_-honorabilite_des_benevoles_25-08-21.pdf

K) CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP

La fédération est dans une phase d'inclusion des sportifs en situation de handicap.

La fédération internationale (UIPM) est toujours dans une phase de tests pour les épreuves et les catégories qui seront concernées. La fédération internationale doit proposer un cadre réglementaire avec la mise en place d'épreuves de Laser-Run et inclusives pour les autres disciplines.

La fédération a déjà expérimenté avec succès cette inclusion dans des épreuves de laser-run.

En fonction des évolutions réglementaires de la fédération internationale la fédération adaptera sa politique sportive fédérale.

L) PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

En complément des éléments déjà détaillés dans l'ensemble du PPF, un accent particulier sera porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit du sport de haut niveau féminin.

- **Sur la promotion de la réussite des femmes dans le sport de haut niveau**

Les indicateurs sur cet objectif sont très rassurants. Les mêmes moyens sont donnés aussi bien aux femmes qu'aux hommes pour la pratique du haut niveau :

Pas de différence entre les femmes et les hommes sur les aides personnalisées

Pas de différence entre les femmes et les hommes sur les sélections, les choix des stages...

Pas de différence entre les femmes et les hommes sur le suivi socio-professionnel (nombre d'athlète équivalent bénéficiant du pacte de performance)

- **Sur le développement de la pratique sportive féminine en corrigeant les inégalités d'accès**

Les clubs de pentathlon moderne offrent de façon égalitaire la pratique du pentathlon moderne, les formats sont adaptés et offrent actuellement un grand nombre de possibilités. Les axes de développement définis dans le projet sportif fédéral doivent permettre d'offrir une pratique pour des publics nouveaux. Le concept du sport « famille » sera amélioré.

Organisation de mode de communication pour la sensibilisation à la pratique sportive féminine du pentathlon, en utilisant des supports audiovisuels et institutionnels du Ministère des Sports.

- **Sur la féminisation de l'encadrement technique**

Proposer aux organes déconcentrés de valoriser le parcours des femmes entraîneurs en les mobilisant au moment des formations des brevets fédéraux et en les associant aux opérations ou colloques organisés autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes.



M)PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

En complément des éléments déjà détaillés dans l'ensemble du PPF, un accent particulier sera porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit des sportifs issus des régions ultrapériphériques.

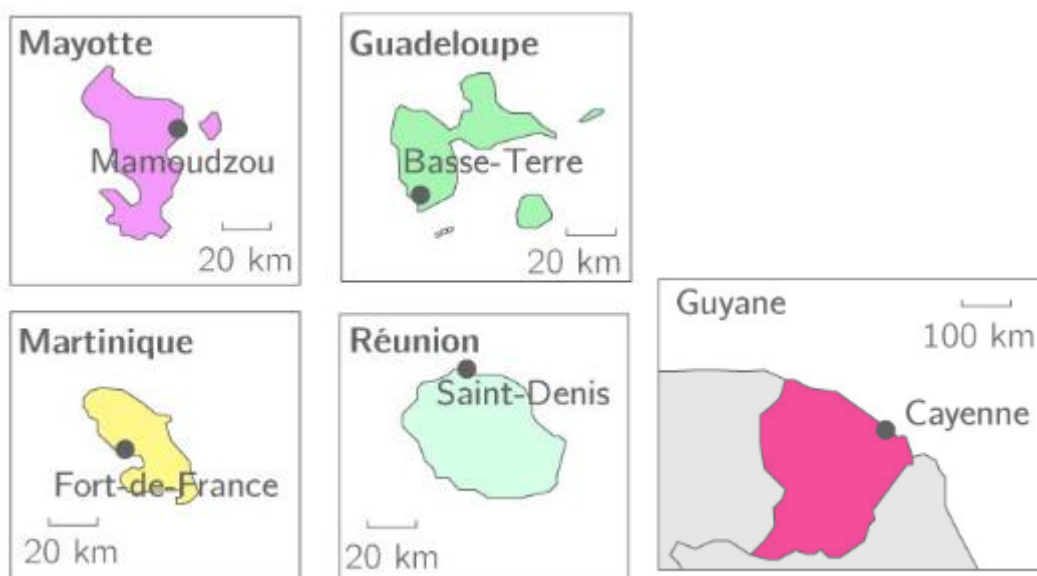
La FFPM n'enregistre actuellement aucun club issu des régions ultrapériphériques. La FFPM veillera via son projet sportif fédéral à accompagner la création de nouveaux clubs, et à encourager par des prises de contacts dans ces régions.

La pratique du laser-run sera l'un des leviers de la mise en place de ce programme.

L'objectif de la fédération est la création de 2 nouveaux clubs à échéance 2024.

Les associations des régions périphériques entreront dans le programme de détection 2028.

Les talents identifiés seront accompagnés en intégrant les programmes de la fédération. Les dispositifs particuliers seront étudiés afin de prendre en compte les spécificités. La mutualisation avec les structures existantes et labellisées des fédérations sportives telles que la FFE (Escrime), la FFN (Natation), la FFA (Athlétisme), et la FFT (Tir) est une piste pour rendre efficace l'intégration.



N) DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

- **Cadre général**

- les exigences du haut niveau ;
- les fondamentaux du haut niveau dans chacune des disciplines ;
- les savoirs être ;
- les savoirs faire.

Afin de nourrir le programme d'accession au haut niveau du PPF, la FFPM organise des manifestations (initiations et compétitions nationales pour les jeunes) permettant aux jeunes mais aussi aux publics cibles (Ultramarins, féminin, QPV) d'accéder à la pratique et d'intégrer la vie sportive fédérale. Ces manifestations devront permettre à la DTN d'alimenter les deux programmes (accession au haut niveau et excellence) du PPF.

Le programme de détection existant s'appuie sur le croisement des activités de natation et de course à pied en collaboration avec le monde scolaire (UNSS).

Les tests et les niveaux de performances attendues prennent en compte le niveau international et l'anticipation de ses évolutions. Il s'agit de critères de potentiel objectifs et mesurables.

La direction technique nationale étudiera en 2023 et 2024 les protocoles de tests de la discipline obstacles, permettant l'accès à de nouveaux publics dans le programme d'accession au haut niveau du PPF.

- **Comment identifie-t-on un jeune talent, comment le repère-t-on ?**

Par la mise en place de stands de tir mobiles (pistolet laser plus cibles électroniques) au profit des organisateurs de manifestations identifiées. Ces packages (stand + pistolet laser) sont immédiatement utilisables par les acteurs sans formation préalable et sans danger d'utilisation. Les publics cibles qui obtiendront des résultats probants lors de ces manifestations seront identifiés. Ils participeront ensuite à la seconde phase de détection du programme d'accession au haut niveau (test de natation).

Enfin les publics ayant eu des performances probantes dans les deux tests seront accueillis lors de stages organisés par les comités régionaux.

En coordination avec les responsables de pôles et des clubs d'accession au haut niveau, les résultats de ces manifestations seront communiqués afin de nourrir les étapes suivantes du processus de détection, soit une intégration dans le programme d'accession au HN.

Les cadres techniques de la FFPM seront impliqués en soutien dans toutes les étapes de la détection et pourront intégrer les sportifs (ves) ayant réalisés les minimas de performance (course à pied et natation) des critères de potentiel dans les structures du PPF. Les cadres techniques de la FFPM seront attentifs à la prise en compte de la discipline obstacles et des tests d'évaluation qui seront déterminés.

- **Quels sont les dispositifs d'accompagnement des jeunes talents ?**

En complément des éléments déjà détaillés dans l'ensemble du PPF le dispositif de détection et d'accompagnement des jeunes talents sera coordonné par un cadre technique de la fédération.

- **Le transfert de talent :**

Au sein de la FFPM les procédures de transfert des talents s'appuient sur la pratique sportive fédérale, du laser-run vers le pentathlon en passant par les étapes du triathlon (Natation ; Laser-Run) et le tétathlon (Escrime ; Natation ; Laser-Run).

- Après concertation avec la direction technique nationale de la FFN(Natation) un axe innovant d'identification a été étudié. Dans la période de l'adolescence, qui voit souvent l'arrêt de la pratique en raison de performances spécifiques natation insuffisantes et si les performances en course correspondent aux critères de détection, les jeunes pourraient se voir proposer d'intégrer le programme d'accession au HN de la FFPM.

Cet axe innovant correspond au parcours effectué par Elodie CLOUVEL, médaillée d'argent aux Jeux Olympique de Rio en pentathlon Moderne.

- Nageuse de Haut Niveau Jeune de la FFN
- Intègre directement la structure INSEP de la FFPM
- 2 années après / Première médaille internationale / Champ. Du Monde Juniors
- 7 années / Médaillée d'argent aux JO de Rio

Ce résultat pour le sport Français est à mettre au bénéfice d'un parcours de qualité mis en place par une fédération puis d'un transfert vers un autre parcours au sein de la FFPM qui a permis à une athlète d'aller chercher le rêve Olympique.

- La même procédure pourrait être mise en place avec la pratique du laser-run qui est simple à mettre en place et permettrait à des athlètes de différentes disciplines sportives de diversifier leurs pratiques en participant à des épreuves de laser-run de la FFPM tout en restant dans leurs clubs et en continuant à se développer.
- La FFPM attachera une importance particulière sur les possibilités de détection qui devraient s'ouvrir avec la nouvelle discipline du pentathlon moderne (épreuve d'obstacles) qui remplace l'épreuve d'équitation.



O) PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

Afin de garantir la pérennité du PPF sur le cycle Olympique 2024 et préparer le cycle 2028, la FFPM a besoin de continuité en relation avec les objectifs partagés avec l'ANS et les moyens financiers alloués par l'état. Le contrat de performance 2024 et le contrat durable devraient perdurer pendant tout le cycle, cela permettrait à la FFPM de positionner et de faire vivre efficacement son PPF.

Pour le contrat de performance 2024, les deux années olympiques 2023 et 2024 devront être préparées budgétairement avec attention en raison des surcoûts spécifiques de ces années permettant de mettre les athlètes dans les meilleures conditions de préparation.

La FFPM s'attachera à rechercher des partenaires pour supporter les deux programmes.

Dans son programme d'excellence la FFPM qui utilise exclusivement les ressources du Grand Insep s'attachera à continuer à œuvrer dans ce sens. Pour la FFPM les ressources du grand INSEP sont une garantie d'excellence pour les installations, les conditions d'entraînement, le cadre de vie des athlètes, le suivi médical et dans la gestion du double projet.

En concertation avec les structures d'accueil la FFPM s'attachera à étudier les besoins en matériel spécifiques nécessaires à l'amélioration des conditions d'entraînement (Stand de tir intérieur-extérieur ; pistes d'escrime ; structures d'entraînement à l'épreuve d'obstacles ; préparation physique ; etc...)

Dans son programme d'accession (CAHN ; ADPE) la fédération assurera un suivi en partenariat avec les clubs, en encourageant la concertation avec les collectivités locales et territoriales.

Point d'attention : La fédération internationale a pris fin 2022 la décision d'inclure l'épreuve d'obstacles en remplacement de l'épreuve d'équitation. Des moyens financiers spécifiques aux nouveaux équipements seront nécessaires afin de garantir l'opérationnalisation des pôles.



P) EVALUATION

Chaque année à l'issue de la saison sportive les cadres techniques de la DTN se réuniront afin de faire le bilan sportif et fonctionnel du PPF.

- Les critères d'évaluation partagés sont essentiellement les résultats (ref : COMPETITIONS DE REFERENCE 2022-2023-2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS DE LA FEDERATION).
- Les critères spécifiques de la FFPM seront plus tournés vers l'évolution des performances du programme Performance 2024 à horizon des Jeux Olympiques de Paris et du programme d'accession au HN à horizon 2028, et l'optimisation du recrutement des talents entrant dans ces deux programmes.
- La situation socio-professionnelle individuelle de tous les athlètes du PPF sera présentée par le responsable du suivi socio-professionnel de la FFPM et les responsables des structures.
- La DTN attachera une attention particulière aux athlètes de la « Cellule Haute Performance » en matière d'insertion professionnelle. Un bilan annuel sera fait en coopération avec le ministère des sports, l'ANS et l'Insep.

Ce n'est qu'à l'issue de la réunion annuelle des cadres techniques, que la DTN sera en mesure de faire un bilan intermédiaire et de proposer annuellement à la FFPM les adaptations nécessaires. Ce bilan annuel est une nécessité absolue afin d'être toujours dans une dynamique de correction et d'optimisation du PPF de la FFPM.



Q) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PPF

PROGRAMME Excellence Senior – Excellence Relève – Accession			DISCIPLINE : Pentathlon Moderne	
TYPE DE STRUCTURE : Pôle France - Pôle France Relève – ADPE – Clubs d'accession				
	Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux			Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à chaque structure
		Très satisfait ou supérieur aux attentes		
		Satisfaisant ou conforme aux attentes		
		N'apporte pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes		
		Décevant ou très en deçà des attentes		
DOMAINE	Levier pour agir sur la performance	ACTIONS	2022-2023	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrant dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	CAHN Performances Nationales	Les sportifs de la structure sont dans les 8 premiers du championnat de France de leur catégorie		
	ADPE Performances Nationales Sélections Internationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des championnats de France Les sportifs de la structure sont sélectionnés en équipe de France		
	Pôle France Relève Performances Nationales Sélections Internationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des championnats de France Les sportifs de la structure sont sélectionnés en équipe de France Les sportifs de la structure intègre le PF Insep		
	Pôle France Insep Performances Internationales	Les sportifs de la structure sont sur les podiums des compétitions majeures Les sportifs sont finalistes dans les compétitions majeures		
	Capacité Sportive	Les athlètes ont amélioré leur niveau moyen annuel de performance Triathlon et Tetrathlon		
	Actions Sportives	Nombre et qualité des stages organisés par la structure Nombre de compétitions auxquelles a participé la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement Technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de performance de la structure		
	Suivi Médical	Les sportif de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité (Médecin, Kinésithérapeute, ostéopathe, suivi psychologique)		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structures bénéficient de services de qualités (Préparation mentale, services scientifique et datas)		
	Suivi Scolaire	Les sportifs de la structures bénéficient d'un suivi scolaire de qualité		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est adapté à la mise en place des entraînements et à la réalisation des objectifs		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, weekend, vacances – Prestations) et de restauration (horaires, qualité et quantité)		
	Conditions d'entraînement et qualité des installations	La qualité et la disponibilité des installations sont adaptées aux enjeux de la structure		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein pour l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes. Il existe une prise en charge de la pension liée aux performances par la fédération ou par le comité régional.		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

R) ANNEXES

ANNEXE : convention SHN / Fédération - Aides personnalisées

<https://www.ffpentathlon.fr/wp-content/uploads/2022/12/Convention-SHN-FFPM-2023.pdf>

ANNEXE : Suivi Médical Règlementaire

<https://www.ffpentathlon.fr/wp-content/uploads/2021/09/SMR-FFPM-AF-2021.pdf>